



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 07/2026
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Etat de l'étude des motions et postulats en suspens
et demandes de prolongation de délais**

Commission	Date – heure	Lieu
Ad hoc	Lu. 30 mars 2026 à 18h30	Salle CC

Ordre de passage des services : *ECO, FAM, BAT, SYS, RHU, ACC, COS, URB*

Vevey, le 2 mars 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 95 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, la Municipalité fait part à votre Conseil de l'état de l'étude des motions et postulats en suspens, et sollicite l'octroi de délais supplémentaires pour les objets auxquels il n'a pas encore été répondu.

Motions échues

N°	Service	Motions	Prise en considération	Délai accordé	Explications	Délai demandé
1.	URB COS	M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey »	29.03.13	31.03.26	La politique de l'habitat et du logement, l'introduction de quota LUP dans les plans d'affectation et l'acquisition d'immeubles ou de terrains par la ville dans le but de créer des logements accessibles répondent partiellement à cette motion. Toutefois le document formalisant la politique du foncier est en cours d'élaboration. Il fera l'objet d'une présentation dans le rapport préavis qui répondra à cette motion.	31.03.27
2.	URB	Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts »	01.10.15	31.03.26	<p>Le secteur des Toveyres est actuellement non affecté, et tout projet le concernant doit être précédé par l'élaboration d'un plan d'affectation. Il a été exclu du plan d'affectation Nord-Ouest en raison des investigations en cours relatives à la pollution du site. Dans l'impossibilité de garantir la disponibilité des terrains pour un usage déterminé, aucune affectation ne peut, à ce stade, être définie.</p> <p>Ce secteur fera l'objet d'un plan d'affectation spécifique une fois les analyses achevées et lorsque la Commune aura statué sur son usage futur, en tenant compte du niveau de pollution, des mesures de dépollution à mettre en œuvre et des possibilités de développement envisageables.</p> <p>À ce jour, les investigations techniques sont en cours. Une intervention sur site, comprenant des prélèvements de sols, est prévue début mars 2026. Les analyses de laboratoire ainsi que la rédaction des rapports correspondants seront réalisées dans le courant de l'année.</p> <p>Pour rappel, le PDCom définit les Toveyres comme un parc, avec pour objectif la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité et à la production d'énergie.</p> <p>Un délai supplémentaire est demandé pour répondre à cette motion.</p>	31.03.27
3.	RHU	Mme Joëlle Minacci «Pour un congé menstruel et de ménopause intégré dans le règlement du personnel»	20.06.24	31.03.26	<p>Dans le cadre du projet de révision du statut du personnel actuellement en cours, une démarche structurée et planifiée par étapes a été définie. Le changement de législature à venir implique un calendrier de travail plus souple, avec une première phase, prévue en 2026, principalement consacrée à la consultation des parties prenantes (services et bureaux, ensemble du personnel par l'intermédiaire de la délégation du personnel, syndicat SSP, etc...).</p> <p>Dans ce contexte, il apparaît opportun d'intégrer la question du congé menstruel et de ménopause aux travaux de consultation prévus cette année.</p>	31.03.27

					<p>Cette thématique pourra ainsi être examinée dans un cadre cohérent et concerté, permettant de la confronter aux réalités opérationnelles, aux besoins du terrain ainsi qu'au vécu des équipes. Par ailleurs, cette question mérite d'être abordée de manière approfondie et transversale, en articulation avec les autres enjeux liés à la révision du statut du personnel, afin de garantir une approche structurée, équitable et durable.</p> <p>Dans cette perspective, un délai est demandé pour répondre formellement à cette motion.</p>	
--	--	--	--	--	---	--

Postulats échus

N°	Service	Postulats	Prise en considération	Délai accordé	Explications	Délai demandé
1.	COS	<p>M. Julien Rilliet</p> <p>« A chaque quartier sa maison »</p>	01.09.16	30.09.25	<p>Un inventaire des ressources disponibles ainsi que des besoins identifiés dans les quartiers est en cours. Cette démarche a pour objectif de préciser les formes de soutien que le Service de la cohésion sociale peut apporter. Le Service reste attentif à l'apparition de toute opportunité de locaux du côté Est de la Ville et poursuit son travail de proximité en allant à la rencontre des habitantes et habitants des différents quartiers, notamment lors de manifestations – telles que la Fête des voisines et voisins – ainsi qu'à travers diverses actions menées en collaboration avec d'autres services communaux (démarches participatives, consultations, etc.), notamment en lien avec les réaménagement du Carrefour de Subriez, à l'est de Vevey.</p> <p>L'objectif est également de valoriser les initiatives existantes, de renforcer les collaborations entre les acteurs locaux et de favoriser l'émergence de synergies au sein des quartiers.</p>	31.03.27
2.	URB	<p>Mme Sabrina Dalla Palma Zahar</p> <p>« Vevey les pieds dans l'eau »</p>	01.09.16	31.03.26	<p>Le PDCom précise que les séquences paysagères des rives du lac doivent être coordonnées et former une vision globale.</p> <p>Au vu des nombreuses autres priorités, le service de l'urbanisme n'a pas eu l'opportunité d'avancer sur ce dossier. Un délai supplémentaire est donc demandé pour y répondre.</p>	31.03.27
3.	ACC	<p>M. Dominique Kambale</p> <p>« Moins de plastique, plus de politique »</p>	09.11.17	31.12.25	<p>Toutes les demandes de l'auteur du postulat ont été comblées avec la décision prise par la Municipalité le 5 mai 2025 d'interdire l'affichage politique libre à partir du 6 mai 2025. Cette décision a été communiquée aux groupes représentés au Conseil communal de Vevey le 6 mai 2025. En parallèle, la Municipalité a décidé d'étoffer le réseau d'affichage politique provisoire en veillant à couvrir tout le territoire communal, notamment les quartiers</p>	31.03.27

					excentrés. Ces nouvelles mesures ont été mises en place dans le cadre de la campagne précédant les élections communales 2026.	
4.	URB	Mme Isabel Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain »	17.05.18	31.03.26	Afin de proposer des démarches participatives plus inclusives, la Ville de Vevey propose régulièrement à la population des marches exploratoires en lien avec les projets en cours. Un récent exemple est celui de la marche réalisée pour le réaménagement des rues du Simplon et d'Italie. Les marches exploratoires sont généralement organisées lorsqu'elles peuvent être suivies de mesures concrètes et réalisables. C'est pourquoi elles sont intégrées aux projets en cours. Un délai supplémentaire est demandé pour répondre à ce postulat.	31.03.27
5.	URB	Mme Jerbia Isabel « Des zones 30Km/h en toute sécurité pour tous ! »	17.05.18	31.03.26	Les lois fédérales sur les zones 30 ont été modifiées le 1 ^{er} janvier 2023 avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle version de l'Ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre. Suite à cette modification et à la nouvelle directive du canton, le boulevard d'Arcangier a été mis en zone 30 en 2025. La mise en zone 30 de l'avenue Nestlé et l'axe Simplon-Italie ainsi que les rues perpendiculaires a été publiée dans la feuille des avis officiels (FAO) début 2026 et devrait être mis en œuvre d'ici l'été. Cette généralisation du 30 km/h permettra de ralentir les automobilistes sur tous les axes. Dans le cadre de la mise en zone 30 de l'avenue Nestlé, une attention particulière sera apportée pour améliorer et sécuriser la zone 30 existante sur la rue du Torrent. Il est également planifié de mettre à jour le marquage et la signalétique de plusieurs zones 30 existantes au printemps 2026, dès que les températures permettront de faire du marquage. Bien que les projets d'aménagement de URB aillent dans le sens du postulat, un délai supplémentaire est demandé pour répondre à ce postulat.	31.03.27
6.	URB TRA	Mme Isabel Jerbia « Pour un lac sans discriminations ! »	11.10.18	30.06.26	Au vu des nombreuses autres priorités, les services de la ville n'ont pas eu la possibilité d'avancer sur ce dossier. Un délai supplémentaire est donc demandé pour y répondre.	31.03.27
7.	FAM TRA	Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement »	13.06.19	31.03.26	Dépôt d'un rapport-préavis en réponse au postulat pour la séance du Conseil communal du 7 mai 2026	07.05.26

8.	RHU	Mme Isabel Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux »	14.11.19	31.03.26	<p>Cette étude doit être intégrée aux réflexions en lien avec la révision du statut du personnel communal dont les premières étapes sont en cours. Cette question faisant partie intégrante des réflexions sur la révision du statut, des réponses pourront être apportées avec les premiers travaux entrepris à ce sujet d'ici fin 2026, début 2027.</p>	31.03.27
9.	BAT	M. Pascal Molliat « Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local à Vevey »	14.11.19	31.03.26	<p>La Communication de la Municipalité au Conseil communal « Développement des réseaux thermiques » du 25 novembre 2024 (C18/2024) annonçait le lancement d'une collaboration tripartite entre la Ville de Vevey, la Ville de la Tour-de-Peilz et Groupe E pour étudier puis développer un important réseau thermique (RET) multi-énergies intercommunal sur la majorité du territoire. L'étude de faisabilité menée par Groupe E sur plusieurs variantes de réseaux a eu lieu courant 2025 et elle est en cours de finalisation début 2026. Une fois le choix de la variante arrêté et validé par les Communes, une convention devra être élaborée entre les parties d'ici fin 2026 – début 2027 et le projet pourra être présenté au CC en réponse au postulat.</p>	31.03.27
10.	URB	Mme Milena Buckel « Les Veveysan-ne-s à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics »	14.11.19	31.03.26	<p>La Ville de Vevey conduit depuis quelques années une politique visant à renforcer la visibilité des femmes dans l'espace public, notamment par la féminisation des nouvelles dénominations lorsque les opportunités se présentent (p. ex. place du 14 Juin, Passage des Pionnières). La commission municipale « Égalité des genres » est chargée d'élaborer et de transmettre des propositions aux services compétents en réponse au postulat.</p> <p>Au cours de l'année 2025, aucune nouvelle nomination n'a été effectuée. La Municipalité a toutefois accepté de baptiser le passage reliant le Chemin Vert à la rue de Fribourg « Ruelle des Cartonnières ». Une inauguration officielle sera prévue prochainement, et la mention suivante y sera inscrite :</p> <p>Ruelle des Cartonnières En hommage aux ouvrières des ateliers de cartonnage, et à toutes les femmes ayant contribué, par leur travail, à l'activité de l'entreprise Klausfelder, entre 1905 et 1982.</p> <p>D'autres démarches suivront. Au regard des enjeux, de la nécessité de mener un travail approfondi fondé sur les opportunités existantes, et considérant qu'une politique proactive en matière de parité n'a pas encore été examinée par la Municipalité, un délai supplémentaire est sollicité.</p>	31.03.27

11.	URB ASR	Mme Gabriela Kämpf « Restons calmes »	14.05.20	31.03.26	<p>Les lois fédérales sur les zones 30 ont été modifiées le 1^{er} janvier 2023 avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle version de l'Ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre. Suite à cette modification et à la nouvelle directive du canton, le boulevard d'Arcangier a été mis en zone 30 en 2025. La mise en zone 30 de l'avenue Nestlé et l'axe Simplon-Italie ainsi que les rues perpendiculaires a été publiée dans la feuille des avis officiels (FAO) début 2026 et devrait être mis en œuvre d'ici l'été. Cette généralisation du 30 km/h permettra de ralentir les automobilistes sur tous les axes.</p> <p>Le 30 km/h nocturne généralisé de nuit a été mis en place en automne 2022 sur l'ensemble du territoire. La généralisation du 30 km/h de jour apparaît comme objectif du Plan Directeur Communal.</p> <p>Concernant la gratuité des livraisons à vélos, la gratuité du service de livraison d'achats à vélo « Dring Dring » est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2022.</p> <p>L'objectif de développer des cheminements pour la mobilité sécurisée et confortable et inscrit dans le Plan Directeur Communal et une attention particulière pour la mobilité douce est apportée à chaque projet. La mise en zone piétonne du pourtour de la place Robin a été effectuée en 2024. La piétonisation d'une partie de la rue du Collège a été finalisée en 2025.</p> <p>Pour d'autres rues, des études sont en cours avec la volonté de bénéficier de cofinancement du Projet d'agglomération Rivelac pour certaines mesures. La question des dimanches sans voiture doit encore être traitée. En regard de la charge de travail, il est demandé un délai supplémentaire pour répondre à ce postulat.</p>	31.03.27
12.	URB DUR	M. Cédric Bussy « Pour des transports publics abordables ! »	18.06.20	31.03.26	<p>Les politiques tarifaires des transports publics demandant des prises de contact et négociations entre différentes entités (VMCV, Mobilis, Canton, etc.). En regard de la charge de travail, il est demandé un délai supplémentaire pour répondre à ce postulat.</p>	31.03.27
13.	URB SAI / CORAT	M. Antoine Dormond / Interpartis « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac »	10.09.20	31.03.26	<p>Les communes concernées par la future voie verte d'agglomération, Vélolac, ont annoncé les différents aménagements nécessaires comme mesures du projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5), avec un horizon de réalisation entre 2028 et 2032. A Vevey, l'étude du réaménagement des rues du Simplon, d'Italie et du secteur Entre-deux-Villes a débuté en 2025. Un délai supplémentaire est demandé.</p>	31.03.27
14.	COS ASR	M. Julien Rilliet	08.10.20	30.09.25	<p>Depuis l'année dernière, de nouvelles actions ont été mises en place pour sensibiliser la population aux violences faites aux femmes et aux violences domestiques, comme en témoigne la première édition du Novembre de</p>	30.06.26

		« Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes »			l'Egalité. Le Service de la cohésion sociale a également rencontré le Canton afin d'échanger sur les enjeux en matière d'hébergement pour les victimes de violences domestiques et sur les articulations entre le niveau cantonal et le niveau communal. La réponse au postulat est actuellement en phase de finalisation.	
15.	URB SAI	M. Valentin Groslimond « Une multimodalité accessible »	28.01.21	31.03.26	La modification des politiques tarifaires des transports publics demandant des prises de contact et négociations entre différentes entités (VMCV, Mobilis, Canton, etc.) Une augmentation du nombre de vélos dans les bus pose également des problèmes aux VMCV et nécessite des coordinations et une adaptation du matériel roulant. Il est demandé un délai supplémentaire pour répondre à ce postulat.	31.03.27
16.	SYS ACC	M. Pascal Molliat « Vevey.ch, une stratégie claire et globale pour les sites internet de la ville »	18.03.21	31.03.26	Comme indiqué précédemment, un inventaire des sites internet de la Ville a été entrepris et différentes opérations visant à rationaliser leur gestion, ainsi que celle des noms de domaines, se poursuivent. Parallèlement une charte de communication a été établie durant cette législature, a été adoptée par la Municipalité et a fait l'objet d'un rapport préavis validé par le Conseil communal. Cette charte précise les directives de communication et les principes d'utilisation des réseaux sociaux. Un des points fixe ainsi la règle que la création de tout nouveau site internet, de toute nouvelle page Facebook institutionnelle et de tout profil sur les réseaux sociaux doit être soumise à l'accord préalable de la Municipalité, ce qui va clairement dans le sens du postulat. Cependant, certaines des améliorations que le Service des systèmes d'information, en collaboration avec le Service accueil et population, aimerait présenter dans ses réponses à ce postulat ont pris un peu de retard, notamment une petite refonte de la page d'entrée du site www.vevey.ch et une consultation et une recherche améliorée des documents du Conseil communal. Ceci se fera finalement par le biais du nouveau logiciel eS.Legislativ, développé par la société Artionet. Cette application, pendante du logiciel de gestion des séances de Municipalité et au développement de laquelle le Secrétariat municipal est associé, devrait être disponible seulement à l'été 2026. Elle promet de fournir une nouvelle solution permettant de mettre en ligne les ordres du jour des séances du Conseil communal et les documents liés à celui-ci. Un gros travail d'importation et de correction des indexations sera par contre nécessaire pour transférer ensuite les documents de la base de données actuelle vers le nouvel outil et permettre une recherche efficace, répondant davantage aux souhaits du Conseil communal. Un délai supplémentaire pour permettre de répondre à ce postulat est ainsi demandé.	31.03.27

17.	URB COS BAT	M. Valentin Groslimond « Prémption et transparence »	18.03.21	31.03.26	La méthodologie de mise en œuvre de la stratégie foncière active a été présentée en juin 2023 au conseil communal. En proposant l'acquisition d'immeuble ou de terrain destinés à des équipements publics, du stationnement ou des logements accessibles, la municipalité est déjà proactive. En regard de la charge de travail, il est demandé un délai supplémentaire pour répondre à ce postulat.	31.03.27
18.	SYS	M. Philippe Herminjard « Transparence dans les votes du Conseil communal »	20.05.21	31.03.26	La rénovation en profondeur de la salle du Conseil, y compris un changement de mobilier, tous deux nécessaires si l'on entend installer un système fiable et sécurisé de vote électronique n'a finalement pas été effectuée ni même planifiée durant cette législature. Sans ces travaux, conséquents et assurément coûteux, la salle du Conseil et son mobilier ne sont pas adaptés à la mise en place de places de travail modernes avec micros et solution de vote électronique. Il faut aussi relever qu'une telle solution impliquera des changements assez importants dans le fonctionnement du bureau du Conseil et devra naturellement être acceptée et validée par cette autorité. Faute de pouvoir présenter une planification des travaux de la salle, du ressort d'autres services de la Ville, un délai supplémentaire est donc demandé pour répondre à ce postulat.	31.03.27
19.	COS FAM DUR	Mme Joëlle Minacci « Lutter contre la précarité menstruelle »	07.10.21	31.03.26	Entre 2022 et 2023, des distributeurs de protections gratuites ont été installés dans les collèges veveysans et dans divers services, institutions et établissements publics de la ville. Le Service de la cohésion sociale a ainsi poursuivi son programme de sensibilisation dans le cadre de ses activités et des interventions de la fondation PROFA et de l'Association Panmilar à la Villa Métisse. Par ailleurs, depuis l'instauration d'une subvention sociale annuelle de CHF 30.- pour l'achat de protections menstruelles réutilisables sur le site de la Ville, le Service a rencontré différentes associations en vue d'organiser des stands d'information et de sensibilisation auprès de la population veveysanne. De plus, le Service travaille toujours à identifier un lieu de distribution de matériel dans l'espace public, accessible et fonctionnel au centre-ville de Vevey, qui, une fois établi, permettra de répondre pleinement à ce postulat.	31.12.26
20.	ECO	Mme Fabienne Despot « Vers une " bienvenue " élargie »	11.11.21	31.03.26	Depuis l'automne 2022, le Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes travaille avec la SIC pour concevoir une solution favorisant le commerce local, inspirée du programme BienVenue, lancé après la pandémie. En 2024, Le Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes a analysé en détail un outil proposé et choisi par la SIC et a élaboré un plan de fonctionnement structuré, présenté à la Municipalité. La question des transactions financières ainsi que la gestion du suivi administratif restaient à	31.03.27

					<p>clarifier, de même que l'engagement de la SIC. En parallèle, il a été discuté de lancer un appel d'offres public, afin d'identifier un outil répondant aux exigences établies.</p> <p>En 2025, le développement d'un dispositif structuré de soutien au commerce local n'a pas pu avancer, en raison d'un manque de ressources tant du côté d'ECO que de la SIC et le projet a été mis en pause.</p> <p>Le Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes a néanmoins maintenu le sujet dans sa planification et poursuivi une veille active. Des échanges ont été menés avec d'autres communes et organismes afin d'identifier des solutions existantes et d'évaluer leur pertinence pour Vevey. Ce travail préparatoire permettra de relancer le projet dans de bonnes conditions lorsque les capacités organisationnelles le permettront.</p>	
21.	COS ACC SCU	<p>Mme Marion Houriet</p> <p>« Une carte citoyenne pour développer l'intégration et le vivre ensemble »</p>	11.11.21	30.09.25	<p>Le service de la Cohésion sociale a mené une analyse de l'état de l'art en la matière. Les différents contacts institutionnels externes et internes ont permis d'identifier les opportunités et freins sur la faisabilité d'une carte veveysane. Ces échanges ont mené à l'intégration d'un groupe de travail réunissant des communes vaudoises, dont l'objectif est d'examiner, dans une perspective de mutualisation, les modalités de création d'une plateforme destinée à rassembler les communes et institutions intéressées par le développement d'un projet de carte citoyenne. La Municipalité s'est, d'ores et déjà, montrée favorable à la poursuite des travaux qui permettront à terme de répondre au postulat.</p>	31.03.27
22.	URB FAM/S	<p>M. Nicolas Bonjour</p> <p>« Vision d'avenir pour les infrastructures sportives de Plan-Dessus »</p>	03.02.22	31.03.26	<p>Dans le projet de PA "Nord-Ouest" qui a été soumis à l'enquête publique en janvier 2026, le site de Copet est affecté en zone d'utilité publique. Cette zone permettra de développer des installations sportives et scolaires. L'adoption de ce PA permettra de répondre complètement à ce postulat. Il est demandé un délai supplémentaire pour y répondre.</p>	31.03.27
23.	FAM/S	<p>M. Nicolas Bonjour</p> <p>« Réflexion sur les subventions sportives et soutiens à nos associations sportives »</p>	03.02.22	31.12.25	<p>Une évaluation est en cours afin de mieux cerner les besoins des clubs sportifs.</p>	30.06.26
24.	URB	<p>M. Patrick Bertschy</p> <p>« Climat et préemption... »</p>	23.06.22	31.03.26	<p>La méthodologie de mise en œuvre de la stratégie foncière active a été présentée en juin 2023 au conseil communal. Le service Urbanisme et mobilité prépare sa mise en œuvre. BAT sera intégré à l'élaboration de ce document ce qui permettra de répondre aux questions posées par ce postulat. En regard</p>	31.03.27

					de la charge de travail, il est demandé un délai supplémentaire pour répondre à ce postulat.	
25.	FAM	M. Mickael Bertschy « La complémentarité de l'offre publique-privée au service de l'accueil préscolaire »	02.05.24	31.12.25	Dépôt d'un rapport-préavis en réponse au postulat pour la séance du Conseil communal du 19 mars 2026	19.03.26
26.	URB TRA	M. Patrick Bertschy « Agir sans attendre pour notre bien.... et pas seulement... »	12.12.24	12.12.25	L'étude du Master plan de Plan-Dessus définit le concept général de réaménagement de l'espace public et prévoit la replantation des arbres dans des conditions adéquates, au fur et à mesure de la mise en œuvre des aménagements planifiés. Les projets de réaménagement de la place Robin et de la rue de Fribourg, qui intègrent la plantation de plus d'une centaine d'arbres, sont actuellement à l'étude. Il est dès lors nécessaire d'attendre l'avancement de ces travaux afin de pouvoir répondre au postulat. Un délai supplémentaire est par conséquent sollicité.	31.03.27
27.	RHU	Mme Sandra Marques « Audit externe pour optimiser la gestion des services communaux et les conditions de travail des chefs et cheffes de service à Vevey »	12.12.24	12.12.25	Lors de sa prise de fonction en avril 2025, le nouveau chef du service des relations humaines a mené des échanges structurés avec l'ensemble des chef·fe·s de service et des responsables de bureau. Ces entretiens ont permis d'identifier, à travers leurs retours, les principaux enjeux RH rencontrés au quotidien. L'objectif était de cibler des premières actions RH susceptibles d'avoir un impact concret et positif sur le terrain. De ces échanges ont émergé plusieurs axes prioritaires, qui ont nourri la définition de la stratégie RH. L'ensemble de ces axes de travail repose sur une ambition commune : faciliter le travail des cadres et des équipes en apportant une structure claire, des processus harmonisés et des outils adaptés. Dans le contexte actuel — marqué par l'entrée en fonction de quatre nouvelles personnes à la tête de services et par un changement de législature en cours d'année — il apparaît qu'il ne s'agit pas d'un moment opportun pour lancer un audit tel que demandé par le postulat. Une telle démarche risquerait en effet de surcharger les services et les bureaux dans une période déjà particulièrement exigeante. Dans cette perspective, un délai est demandé.	31.03.27

Postulats en cours, arrivant à échéance

N°	Service	Postulats	Prise en considération	Délai accordé	Explications	Délai demandé
28.	COS	<p>Mme Sabrina Berrocal / Interpartis</p> <p>« Lutter pour la fin du sans-abrisme, un défi communal, cantonal et national : pour un état des lieux et une politique coordonnée et intercommunale des hébergements d'urgence »</p>	15.05.26	15.05.26	<p>En matière d'hébergement d'urgence, le service de la Cohésion sociale a été impliquée dans la recherche de solution concrète suite à la fermeture du Hublot (11 mai 2025), à défaut de lieu à même d'accueillir cette prestation à Vevey ou dans la région. A titre subsidiaire, le 15 décembre, le Service ouvrait un accueil d'urgence (Le Lien-Vevey) dans l'abri du Panorama, dans l'attente de la reprise de cette prestation et de la recherche d'une solution en surface. La thématique de l'hébergement d'urgence, au même titre que d'autres sujets, fait par ailleurs l'objet d'échanges dans le cadre de la Plateforme Précarité Riviera, coordonnée par la Cohésion sociale.</p> <p>Le postulat veut inciter la Municipalité à amener la réflexion au niveau intercommunal en sollicitant l'ARAS ou un autre organisme compétent pour produire un rapport complet sur la thématique (état des lieux, évaluation du dispositif, moyens d'action, coordination régionale et cantonale). Il rappelle par ailleurs l'existence de réflexion au niveau cantonal (rapport Leresche).</p> <p>Le Service de la cohésion sociale engage le contact avec l'ARAS pour examiner le sens et l'adéquation de produire un rapport au niveau de l'ARAS ou de mandater un autre organisme pour le faire. Dans tous les cas, une coordination avec la réflexion cantonale et dans d'autres régions (Lausanne) est à mettre en place. Dans le cadre des échanges municipalités des villes et Conseil d'Etat, cette demande de coordination cantonale est récurrente.</p>	31.12.26
29.	URB	<p>M. Patrick Bertschy / Interpartis</p> <p>« Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans »</p>	12.06.25	12.06.26	Une réponse sera donnée dans le délai imparti.	12.06.26
30.	BAT/Gérance COS	<p>Mme Joëlle Minacci</p> <p>« Un hébergement pour les victimes de violences domestiques »</p>	04.09.26	04.09.26	A ce jour, le service Bâtiments, gérance et énergie n'a pas identifié une propriété communale permettant à court terme l'accueil des victimes de violences domestiques. Les échanges constants entre COS/URB/BAT permettent de partager des informations pour avancer dans la recherche d'une solution à cette problématique.	31.03.27

31.	FIN	M. Philippe Herminjard « Des indicateurs financiers reconnus pour comprendre la situation financière objective de Vevey »	02.10.25	02.10.26	Une réponse sera donnée dans le délai imparti	02.10.26
32.	ECO DUR	Mme Diane Von Gunten « Visiter la Riviera, c'est bien... en train ou en vélo, c'est mieux »	05.02.26	05.02.27	Une réponse sera donnée dans le délai imparti	05.02.27
33.	FIN RHU	M. Philippe Herminjard « Vevey sous la loupe : mesurer l'efficacité des mesures prises pour la satisfaction des usagers et des contribuables »	05.02.26	05.02.27	Une réponse sera donnée dans le délai imparti	05.02.27
34.	COS TRA ASR	<i>Mme Maria Boissard</i> « Pour une étude sur l'opportunité de recourir à des agents de sécurité privés afin de renforcer le sentiment de sécurité sur le domaine public veveysan »			<i>Prise en considération en cours</i>	--
35.	COS TRA ASR	<i>Mme Anna lamartino</i> « Vevey en gare d'urgence, le deal doit dérailler ! »			<i>Prise en considération en cours</i>	--
36.	SMU VIM/ VMCV	<i>M. Florian Girardoz</i> « Les VMCV à l'écoute des citoyens et citoyennes »			<i>Prise en considération en cours</i>	--
37.	URB DUR BAT TRA FAM/E	<i>M. Martino Rizzello et consort</i> « Potaclos – Pour un pôle urbain mixte et innovant à l'Avenue de Blonay »			<i>Prise en considération en cours</i>	--

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 07/2026, du 2 mars 2026, concernant le préavis intitulé « Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. de considérer comme réglé et classer, l'objet ci-dessous, à la suite au rapport-préavis déposé le 19 mars 2026 et sous réserve de son adoption par le Conseil communal à la séance du 7 mai 2026, le postulat de :
25. M. Mickael Bertschy « La complémentarité de l'offre publique-privée au service de l'accueil préscolaire » ;
2. d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, les prolongations de délais suivantes :

Motions

au 31 mars 2027:

1. M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » ;
2. Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts » ;
3. Mme Joëlle Minacci « Pour un congé menstruel et de ménopause intégré dans le règlement du personnel » ;

Postulats

au 07.05.2026 :

7. Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement » ;

au 12.06.2026 (délai imparti) :

29. M. Patrick Bertschy / Interpartis « Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans » ;

au 30.06.2026 :

14. M. Julien Rilliet « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes » ;
23. M. Nicolas Bonjour « Réflexion sur les subventions sportives et soutiens à nos associations sportives » ;

au 02.10.2026 (délai imparti) :

31. M. Philippe Herminjard « Des indicateurs financiers reconnus pour comprendre la situation financière objective de Vevey » ;

au 31.12.2026 :

19. Mme Joëlle Minacci « Lutter contre la précarité menstruelle » ;
28. Mme Sabrina Berrocal / Interpartis « Lutter pour la fin du sans-abrisme, un défi communal, cantonal et national : pour un état des lieux et une politique coordonnée et intercommunale des hébergements d'urgence » ;

au 05.02.2027 (délai imparti) :

32. Mme Diane Von Gunten « Visiter la Riviera, c'est bien... en train ou en vélo, c'est mieux » ;
 33. M. Philippe Herminjard « Vevey sous la loupe : mesurer l'efficacité des mesures prises pour la satisfaction des usagers et des contribuables » ;

au 31.03.2027 :

1. M. Julien Rilliet « A chaque quartier sa maison » ;
 2. Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau » ;
 3. M. Dominique Kambale « Moins de plastique, plus de politique » ;
 4. Mme Isabel Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain » ;
 5. Mme Jerbia Isabel « Des zones 30Km/h en toute sécurité pour tous ! » ;
 6. Mme Isabel Jerbia « Pour un lac sans discriminations ! » ;
 8. Mme Isabel Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux » ;
 9. M. Pascal Molliat « Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local à Vevey » ;
 10. Mme Milena Buckel « Les Veveysan-ne-s à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics » ;
 11. Mme Gabriela Kämpf « Restons calmes » ;
 12. M. Cédric Bussy « Pour des transports publics abordables ! » ;
 13. M. Antoine Dormond / Interpartis « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac » ;
 15. M. Valentin Groslimond « Une multimodalité accessible » ;
 16. M. Pascal Molliat « Vevey.ch, une stratégie claire et globale pour les sites internet de la ville » ;
 17. M. Valentin Groslimond « Préemption et transparence » ;
 18. M. Philippe Herminjard « Transparence dans les votes du Conseil communal » ;
 20. Mme Fabienne Despot « Vers une " bienvenue " élargie » ;
 21. Mme Marion Houriet « Une carte citoyenne pour développer l'intégration et le vivre ensemble » ;
 22. M. Nicolas Bonjour « Vision d'avenir pour les infrastructures sportives de Plan-Dessus » ;
 24. M. Patrick Bertschy « Climat et préemption... » ;
 26. M. Patrick Bertschy « Agir sans attendre pour notre bien.... et pas seulement... » ;
 27. Mme Sandra Marques « Audit externe pour optimiser la gestion des services communaux et les conditions de travail des chefs et cheffes de service à Vevey » ;
 30. Mme Joëlle Minacci « Un hébergement pour les victimes de violences domestiques » ;

Au nom de la Municipalité
 le Syndic  le Secrétaire adj. 
 Yvan Luccarini  Chloé Milner

Membre de la Municipalité délégué·e·s : La Municipalité

Annexes uniquement en ligne : Motions et postulats

Motion en faveur d'une véritable politique foncière à Vevey

Appartements rares, loyer qui grimpent, le logement est devenu le cauchemar des habitants de l'arc lémanique, notamment de la Riviera, en raison de son essor économique, de la raréfaction du terrain et de l'achat de logements à des fins purement spéculatives. Il faut ajouter à cela la tendance des promoteurs à privilégier le haut de gamme et le comportement irrationnel des multinationales qui acceptent des loyers à des prix exorbitants pour loger leurs collaborateurs. Effets secondaires: cette pénurie augmente le nombre de pendulaires, engorge les moyens de transports individuels et collectifs. Au bout du compte, la facture à charge de la société est salée.

Le logement est un bien de première nécessité : il est vital pour mener une existence normale et essentiel à l'équilibre de notre société. Il est d'ailleurs reconnu comme tel dans notre constitution cantonale, car il s'inscrit dans un cadre familial, social et d'environnement personnel. Pour d'autres, c'est un objet financier, un investissement, une source de profit. Les aspirations entre locataires et propriétaires sont donc souvent diamétralement opposées, raison pour laquelle les collectivités publiques doivent protéger les usagers des possédants.

Sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat a proposé d'introduire un droit d'emption avant de reculer. De son côté, l'ASLOCA a lancé et fait aboutir une initiative qui va plus loin en introduisant un droit d'expropriation et contraint les collectivités publiques – cantons et communes à construire des logements. Le peuple jugera bientôt s'il est nécessaire d'en arriver à une mesure aussi interventionniste sachant qu'il y a d'autres pistes à explorer comme le droit de préemption - droit de se substituer à l'acquéreur d'un bien-fonds aux mêmes conditions – une mesure que Vaud Libre propose d'introduire sur le plan cantonal.

Les communes ont également leur rôle à jouer. Vevey fait par exemple application, de manière rigoureuse, des lois déjà en vigueur telle que la Loi sur la démolition, transformation, rénovation d'immeubles (LDTR) et la Loi sur l'aliénation des appartements loués (LAAL). Elle a également promulgué un arrêté qui lui permet de limiter le développement de volets clos par des interdictions d'achat d'appartements de résidence secondaires. Mais tout cela ne suffit malheureusement pas.

Ces dernières années très peu de logements à des prix abordables ont été mis sur le marché que ce soit des appartements subventionnés destinés au plus démunis ou que ce soit des logements sur le marché libre destinés à la classe moyenne. Ce n'est pas le récent préavis sur la création de logements subventionnés dans les Moulins de la Veveyse qui permettra d'inverser cette tendance. La commission chargée d'étudier ce dossier relevait d'ailleurs à propos des appartements subventionnés : « Leur nombre diminue sans que la Municipalité parvienne à trouver suffisamment d'opportunités pour compenser ».

Les milieux de l'immobilier disent que le marché peut régler ce problème tout seul. C'est faux, car le marché est d'abord intéressé à la plus haute rentabilité, donc à construire des appartements pour les revenus élevés et avant tout destinés à la vente. Depuis 50 ans la pénurie est constante à part quelques soubresauts et selon les prévisions, elle n'est pas près d'être résorbée en raison d'une migration continue et d'une croissance économique poursuivie de manière totalement aveugle. Selon une projection de l'Office fédéral de la statistique, les cantons de Vaud et Fribourg vont connaître d'ici 2035, une augmentation de la population de plus de 20%. La pression sera donc toujours très forte.

Ces dernières années, les collectivités publiques ont eu tendance, pour améliorer les finances communales, à brader des biens communaux. La commune de Vevey n'a pas échappé à ce phénomène, même s'il est vrai qu'elle a été plus prudente que d'autres. Nous sommes bien loin de la politique foncière offensive menée par l'ancien syndic Jean Kratzer sans laquelle, nous serions aujourd'hui en mauvaise posture. La Municipalité a bien tenté il y a quelques années d'acquérir la parcelle des ex-ACMV. Mais elle a dû reculer face à la résistance des groupes politiques et aujourd'hui nous pouvons que nous en mordre les doigts. Il serait dommage de manquer à l'avenir d'autres opportunités.

Il est indispensable que les communes interviennent de manière directe – en acquérant des propriétés – et/ou indirecte en faisant intervenir des coopératives d'habitation dont elles ont le contrôle, ou en en créant de nouvelles afin de modérer les opérations spéculatives. Pour mieux maîtriser le foncier, on pourrait aussi, si nécessaire, prendre l'exemple d'Yverdon en créant une fondation active sur le marché immobilier avec pour but de créer des nouveaux logements peu chers. Cette formule a l'avantage d'éviter la lourdeur de la procédure du Conseil communal dans un secteur où il faut être réactif. Même si le territoire de la commune de Vevey est quasi-totalement construit, les possibilités d'acquisitions de friches ou de bâtiments locatifs existent. Pour définir sa politique foncière, la Municipalité peut s'appuyer sur le travail d'étude réalisée par l'une de ses collaboratrices de l'Office de l'énergie de la ville de Vevey sur la maîtrise foncière des villes « facteur incontournable pour avoir une influence sur la qualité urbaine et la durabilité ¹ » à lire sur <http://www.vlp-aspan.ch/fr/papers/paper.php?id=60>

¹Parmi les recommandations adressées à la ville de Vevey on peut y lire :

- créer un document à l'interne pour identifier les endroits stratégiques dans lesquels concentrer les acquisitions.
- développer des plans de quartier en incluant des zones avec des quotas de logements sociaux.
- Evaluer si le fonds de l'urbanisme est utilisé selon toutes ses potentialités pour mener une stratégie d'achat active.
- renforcer le système qui permet à la commune de se tenir au courant des occasions
- évaluer la valeur stratégique des terrains sis sur d'autres communes. Pourraient-ils représenter une valeur d'échange avec des terrains plus stratégiques se trouvant sur le territoire veveysan ?
- favoriser davantage la cession de terrains en droit de superficie comme moyen de garder un contrôle à long terme sur le sol et influencer ses usages effectifs

Cette motion demande que la Municipalité :

1. Expose à brève échéance les moyens qu'elle entend mettre en œuvre durant cette législature à court et moyen terme pour lutter contre la crise du logement.
2. Mette sur pied une véritable politique foncière, soit en nous proposant d'acquérir de terrains et bâtiments, soit en faisant appel à des coopératives d'habitation ou encore en créant une fondation active sur le marché immobilier (à l'exemple d'Yverdon).
3. Introduise- dans le cadre des plans de quartier - des zones avec quotas de logements à loyer modéré.
4. Renonce à toute décision et proposition susceptible de provoquer la suppression de logements dans notre ville.

Vevey, le 7 novembre 2011

Pour le groupe Vevey Libre
Jérôme Christen



MOTION des Verts, le 25 juin 2015

Pour que les Toveires restent verts

Vevey est la 3e ville la plus dense de Suisse. Si malgré cela on peut affirmer qu'il est agréable de vivre à Vevey, il n'en reste pas moins que, pour se mettre au vert, les Veveysan-ne-s ne disposent guère que du Jardin Doret et du Jardin du Rivage, tous deux pris d'assaut dès les premiers beaux jours.

Ainsi, selon les chiffres de cartoriviera, les Veveysan-ne-s disposent en tout et pour tout de 22'300m² d'espace vert pour leurs loisirs. C'est plus petit que les pelouses dont jouissent les employés de Nestlé pour leur pose de midi, qui eux disposent de plus de 30'000m². C'est aussi beaucoup plus petit que la surface que se partagent les «locataires» du cimetière St-Martin.

En 3 ans, la population veveysanne a augmenté de 1000 habitants, et ce n'est pas fini. Des quartiers entiers sont en plein développement et l'on parle encore d'augmenter la densification. Par contre, les zones de verdure restent inchangées.

Vers quelle qualité de vie allons-nous ?!

Les habitants de Vevey, qui vivent essentiellement dans des immeubles sans jardin et parfois sans balcons, disposent à l'heure actuelle d'à peine plus de 1m² de verdure par personne. Une peau de chagrin que les Veveysan-ne-s partagent avec les habitants des communes voisines qui viennent en nombre pour profiter du bord du lac.

Relevons encore que, contrairement à la grande majorité des communes avoisinantes, Vevey n'a pas de refuge en forêt ou en périphérie, à offrir à ses habitant-e-s pour y organiser une broche ou une fête de famille.

Coincée dans ses 2,4km², la commune ne dispose pour l'instant que d'une seule et unique possibilité d'aménager un nouvel espace de loisirs, à savoir la zone des Toveires. Cet espace de plus de 74'000 m², dont la moitié est classée en champ, pré et pâturages, offre un magnifique cadre de verdure qu'il serait judicieux, voire impératif, de consacrer à la détente et aux loisirs.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de Vevey qu'elle établisse un plan partiel d'affectation (PPA) comprenant la parcelle communale des Toveires (parcelle 1561). Ce PPA prévoira un large espace de détente et de loisirs sur la partie plane de la parcelle 1561, permettant notamment l'aménagement d'un abri-couvert, une grande place de jeu pour les enfants, des tables pour pic-nique. Il sera également prévu une promenade aménagée dans la forêt permettant de relier la promenade qui longe la Veveyse en direction de la ville et du lac. La forêt formée sur le remblai de la Veveyse, chère aux Veveysan-ne-s, sera absolument préservée.

Pour le groupe des Verts au Conseil communal de Vevey, Christiane Lavanchy

Surfaces «jardin», les chiffres tirés de cartoriviera : Jardin Doret 23'543m² ; Jardin du Rivage 7'743 m² ; Jardins du siège international de Nestlé en Bergère 30'735 m² (25'708+5'027) ; cimetière St-Martin 38'265 m² ; Toveires surface totale 74'123, dont 37'520 en champ, pré et pâturages.

Refuges communaux :

Chardonne – chalet Buttica ; Jongny - Refuge de Reule ; Cosier - couvert au parc Chaplin et projet de refuge près de la ferme de la Chauz ; Corseaux - Chalet de Mivy ; St-Légier – Buvette de Praz-Hier, cantine de Praz-Dagoud ; Blonay - refuge de Pautex ; La Tour-de-Peilz – refuge Le Fort

“Pour un congé menstruel et de ménopause intégré dans le règlement du personnel”

Le 24 janvier dernier, la ville de Fribourg faisait office de pionnière en Suisse romande en demandant à sa Municipalité de mettre en place un congé menstruel pour ses collaboratrices. Le 1er février, le conseil communal yverdonnois a accepté un article allant dans le même sens: la cité thermale est ainsi devenue la première Ville de Suisse à l'inscrire dans son règlement du personnel.

Le congé menstruel est déjà appliqué à Zürich ou dans d'autres pays et il est discuté à Lausanne. Il s'agit d'un geste fort pour adapter le monde du travail aux conditions spécifiques des femmes. Pourquoi donc ne pas le proposer à Vevey?

Le congé menstruel n'intervient pas pour toutes les personnes qui ont leurs règles, mais celles qui ont des règles incapacitantes. Il permettrait de ne pas enchaîner des congés-maladie généraux. Ce congé éviterait donc de stigmatiser les personnes menstruées et positionnerait notre Commune sur un enjeu important en matière d'égalité. Rappelons que l'endométriose touche près de 10% de la population féminine. Encore taboue, la maladie n'est pas suffisamment prise en compte dans la société et dans les institutions, alors qu'elle est réellement handicapante.

Notre proposition souhaite aller plus loin en proposant d'inclure dans ce congé les douleurs incapacitantes liées à la ménopause. Un sujet encore tabou mais qui impacte certaines femmes au moins autant que les menstruations douloureuses. Une étude menée en Grande Bretagne montre, par exemple, qu'à cause des symptômes parfois insoutenables de la périménopause et préménopause, 1 femme sur 5 interrogées aurait laissé passer une opportunité d'être promue au travail; 99 % des personnes interrogées ont déclaré que la périménopause et la ménopause avaient eu un impact négatif sur leur travail; 59 % disent avoir dû prendre des congés et 18 % ont dû s'absenter pendant plus de 8 semaines. La ménopause et les symptômes qui l'accompagnent auraient, selon l'enquête, fait démissionner 12 % des 3 800 personnes interrogées¹.

Le congé tel que proposé par cette motion permettrait au personnel de l'administration communale de prendre congé lors de menstruations ou de ménopause douloureuses et incapacitantes liées, par exemple, à des pathologies telles que l'endométriose, sans que ces jours d'absence leur soient décomptés avec les absences pour cause de maladie et sans leur causer un préjudice professionnel.

¹ <https://www.nationalgeographic.fr/sciences/menopause-pourquoi-en-parle-t-on-si-peu>

Nous suggérons, si cela est possible, que ce droit soit dans un premier temps reconnu dans une directive municipale, de sorte qu'il puisse être mis en pratique sans tarder, sans devoir passer par la lourde procédure de révision d'un Règlement, (qui implique l'approbation par le Conseil d'Etat). Cette reconnaissance rapide pourrait donner lieu à une sorte de phase de test avant une modification du Règlement du personnel.

Cette motion demande ainsi à la municipalité de reconnaître dans le Règlement du personnel le droit à un congé menstruel et de ménopause.

Décroissance alternatives
Joëlle Minacci

Parti socialiste
Céline Amiguet

Les Vert.e.s
Emmanuelle Evéquoz

Parti socialiste Veveysan
Case postale 855
1800 Vevey

Tél : 076 589 90 65
info@ps-vevey.ch
www.ps-vevey.ch



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 29 août 2016

Postulat : À chaque quartier sa maison

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les conseillers communaux
Madame la Syndique
Messieurs les Municipaux,

Aujourd'hui, l'impact positif des maisons de quartiers n'est plus à démontrer. Que cela soit à Plan-Dessous ou Plan-Dessus, la pleine utilisation et les effets bénéfiques sont mis en avant tant par les associations, les habitant-e-s que les professionnels.

Dans un tel contexte, il est légitime de s'interroger sur les raisons ayant amenés à ce que le quartier de Vevey-Est ne soit pas encore doté d'un tel outil au service de la collectivité.

Nous demandons avec ce postulat à ce que la Municipalité propose dans les meilleurs délais un préavis pour la création d'une maison de quartier à Vevey-Est. Nous faisons confiance à la Municipalité pour l'organisation, en s'inspirant de l'expérience de Plan-Dessous et de Plan-Dessus et en y consultant les habitant-e-s pour la définition de son fonctionnement et de ses offres.

Nous demandons à ce que ce préavis soit directement renvoyé en Municipalité

Au nom du groupe socialiste,

Julien Rilliet



Postulat déposé par le groupe des Verts
au Conseil communal de Vevey le 01 septembre 2016

Vevey les pieds dans l'eau

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Durant la belle saison, Vevey se transforme en station balnéaire pour la plus grande joie de ses habitant-e-s et des touristes. Les personnes qui souhaitent accéder au lac peuvent le faire aisément depuis le jardin Doret, le jardin du Rivage et l'Aviron. On trouve à ces trois endroits tout ou partie de l'équipement nécessaire pour une baignade sécurisée et agréable : on accède à l'eau par des escaliers, on peut se sécher au soleil sur des murets en pierre et des douches offrent la possibilité de se rincer.

Depuis quelques années, les baigneuses et les baigneurs ne se limitent pas à ces deux parcs et à l'Aviron. En partant du port jusqu'à la piscine communale, on voit un peu partout des personnes qui se baignent. Elles installent leur serviette de bain sur un bout de pelouse, elles chevauchent tant bien que mal les rochers puis sautent ou se laissent glisser dans l'eau. On ne peut que se réjouir que la globalité de nos quais soit devenue une longue plage linéaire ! Face à ce succès, pourquoi ne pas installer quelques équipements légers qui faciliteraient l'accès au lac, par exemple des échelles et des plateformes en bois ? Il ne s'agit pas de modifier les enrochements mais de passer au-dessus. Des douches pourraient également être aménagées.

Plusieurs communes ont déjà franchi le pas en construisant des structures légères de baignade qui s'adaptent à tous les types d'enrochement. C'est le cas de la ville de Genève qui, aux Eaux-Vives, a aménagé plusieurs pontons en bois. Plus près de chez nous, la plateforme en bois qui se trouve à l'ouest du château de la Tour-de-Peilz pourrait servir de source d'inspiration.

Par le présent postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'installer des équipements de baignade légers à plusieurs endroits sur les trois quais veveysans, le quai Perdonnet, le quai Maria-Belgia et le quai Ernest-Ansermet. La Municipalité tiendra compte dans son analyse des critères économiques, écologiques, pratiques et esthétiques.

Pour le groupe des Verts

Sabrina Dalla Palma Zahar

Moins de plastique, plus de politique

En période d'élection ou de votation, l'affichage politique est «libre» à Vevey, avec comme règles principales les directives cantonales édictées dans la brochure «Guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière» (réédité en janvier 2017) ainsi que quelques restrictions de taille (maximum F4) et de modération des chevalets à un même emplacement (un par parti).

Un respect à la lettre de ces directives (passages pour piétons: 75m à droite et à gauche des deux côtés de la route; carrefours: 25m de tous les côtés; giratoires: 50m pour toutes les entrées; interdiction de s'accrocher aux panneaux de signalisation; etc.), interdiraient presque chaque mètre de nos rues. Cependant, à chaque échéance, les affiches fleurissent – et se fanent – en nombre.

En abaissant radicalement les coûts et en facilitant nettement la pose, l'impression à bas prix sur les supports plastiques a déclenché dans tous les partis ou presque, une explosion du nombre d'affiches posées, et, en période d'activité politique, l'espace public en est saturé.

Nous avons largement pris part à cette... croissance effrénée et on n'a pas manqué de nous le faire remarquer. Avec le recul de quelques années et de plusieurs campagnes, on peut, on doit se demander si cette débauche de sollicitations ne finit pas par agacer nos concitoyen·nes plus qu'elle ne contribue à les informer.

Il y a une année, un postulat socialiste déposé entre les deux tours des élections communales proposait déjà d'accroître le nombre d'espaces temporaires officiels, mais maintenait l'affichage «libre». Un avis largement partagé lui a opposé un accord de modération entre partis. Qui n'a jamais été recherché, et donc jamais trouvé.

Nous pensons aujourd'hui qu'il vaut la peine de se demander si l'affichage politique temporaire offert par notre commune ne pourrait pas suffire à lui seul à informer correctement la population lors des prochaines élections ou votations. Il permet actuellement la pose de 192 affiches, réparties dans toute la ville et ce nombre pourrait être augmenté si l'on venait à constater que certains quartiers sont oubliés. Les partis et groupements pourraient ainsi être incités à miser plus sur la qualité et moins sur la quantité, et donc à produire moins de plastique et plus de politique.

Vevey, le 18 mai 2017
Postulat déposé au Conseil communal

Nous demandons donc à la Municipalité de bien vouloir étudier les mesures suivantes:

- interdiction de l'affichage politique «libre» tel qu'il est toléré aujourd'hui (à l'instar de la règle instaurée dans le bas de la commune de Montreux);
- développement de l'affichage politique provisoire régulé pour une répartition équitable dans tous les quartiers de la ville.

Nous vous invitons à renvoyer ce postulat directement à la municipalité ou, si vous pensez qu'une discussion préalable interpartis est utile, à le renvoyer à une commission ad hoc pour en préciser les modalités.

Pour le groupe Décroissance-Alternatives,

Dominique Kambale



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 15 mars 2018

POSTULAT : FEMMES EN MARCHÉ : UN AUTRE REGARD SUR L'ESPACE URBAIN

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

L'espace public devrait, par définition, appartenir à toutes et tous. Malheureusement, dans les faits, il est investi de manière très différente par les femmes et par les hommes au quotidien. Des études ont démontré que l'espace public appartient prioritairement aux hommes et que les femmes s'y sentent moins à l'aise. [1] Chacun est en mesure d'observer que les femmes se tiennent rarement dans la rue, si l'on excepte les jardins publics où elles sont le plus souvent accompagnées de jeunes enfants. Les motifs de cette répartition inéquitable de l'espace public sont multiples et historiques. Des études expriment aujourd'hui que certains partis pris du développement de l'espace urbain « durable » conduiraient à renforcer ces comportements. [2] Sans remettre en question les évolutions de la commune d'aujourd'hui, il est indispensable de prendre en compte les préoccupations des femmes dans les aménagements de l'espace public.

Dés améliorations notables sur un sujet aussi complexe nécessiteront des évolutions éducatives, culturelles, sociales qui prendront malheureusement leur temps et ne sont pas exclusivement du ressort communal. Ceci étant, nous proposons que notre commune apporte sa pierre à l'édifice et se penche sur la problématique de l'occupation de son espace urbain de la façon la plus simple : en demandant leur avis aux femmes elles-mêmes, dans une approche concrète et participative, sur le terrain.

Le concept de « marche exploratoire [3] » a été développé au Canada à la fin du siècle dernier et repris dans différentes villes de France dans les années 2000. Il s'agit de réaliser des diagnostics en arpentant les rues des quartiers pour observer le terrain. Cette action permet de faire des critiques sur le secteur, d'identifier des obstacles à la mobilité et à la sécurité des habitants, mais également de révéler des aspects positifs du milieu, dans une approche participative qui associe différents acteurs pour faire évoluer une situation.

Pour qu'elles permettent d'améliorer concrètement les conditions de vie en ville des femmes, les « marches exploratoires [4] » devraient réunir un groupe d'habitantes, des acteurs sociaux du quartier (animateurs des centres socioculturels, travailleurs sociaux hors murs), mais aussi des représentants des services communaux, notamment de l'urbanisme et de la sécurité. Cet outil facilite l'appropriation de l'espace public par les femmes, les implique concrètement dans les améliorations possibles pour leur sécurité, leur cadre de vie, et renforce leur compétence et leur légitimité par une approche démocratique et inclusive.

Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des marches exploratoires dans différents quartiers de la ville de Vevey, afin de mettre en lumière les besoins spécifiques des femmes dans l'espace public et offrir des solutions concrètes aux problèmes qui seront identifiés par elles.

Pour le groupe socialiste

Isabel Jertia

[1] Yves Raibaud, in Le sexe des villes a deux boules, Charlie Hebdo, 15 avril 2015 (<http://www.laure-daussy.fr/cv/portfolios/le-sexe-des-ville-a-deux-boules-charlie-hebdo>)

[2] Yves Raibaud, La ville durable creuse les inégalités, CNRS 2015 (<https://lejournal.cnrs.fr/billets/la-ville-durable-creuse-les-inegalites>)

[3] Centre d'écologie urbaine de Montréal, Outils pour transformer sa ville, Marche exploratoire (<http://www.ecologieurbaine.net/fr/outils-8-test/item/85-marche-exploratoire>)

[4] Comité interministériel des villes, Guide méthodologique des marches exploratoires, Cahiers pratiques hors-série, Editions du CIV (www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/sgcivguidemarcheexploratoire.pdf)



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 17 mai 2018

POSTULAT : DES ZONES 30/KM/H EN TOUTE SECURITE POUR TOUS !

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité de Vevey dans son communiqué de presse du 22 janvier 2018 <http://www.vevey.ch/data/dataimages/Upload/CP-zone-30-centre-ville-Vevey.pdf>, nous informait que dès le 1 février 2018, dix rue et places situées au centre de la commune allaient passer en zone 30 km/h.

Rue du Torrent, rue Jean-Jacques Rousseau, rue de la Madeleine, rue de Lausanne, Quai Perdonnet, rue de l'Hôtel-de-Ville, Place de l'Ancien-Port, rue du Centre et la Place du Marché.

Ce projet d'aménagement a été accepté par le Conseil communal de Vevey au printemps 2016 et a obtenu, au mois d'octobre 2016, un préavis favorable de la Direction Générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud.

Toutefois, un problème majeur se pose pour certaines de ces rues pour lesquelles la signalisation ne permet pas le respect par les usagers des règles sous-jacentes. Les panneaux sont trop petits, installés en bordure de route, les inscriptions au sol peu visible ou inexistantes, aucun dispositif forçant le ralentissement n'est installé (gendarmes couchés, lignes avec profil bruit) et les informations concernant les règles pour l'ensemble des usagers (automobilistes, vélocyclistes, personnes à pied) de zones à 30 km/h inexistantes.

Des messages sont parfois même contradictoires comme pour la rue du Torrent qui a fait l'objet d'une dérogation. Pour rappel en zone 30 km/h, les passages piétons sont supprimés, hors dans ce cas précis il a été jugé opportun vu la proximité d'un collège de le laisser.

Cette dérogation n'est tout simplement pas suffisante sur ce tronçon et peut même induire en erreur : comment automobilistes, vélocyclistes et piétons peuvent-ils comprendre les règles particulières de cette zone 30 alors qu'un passage inaugure la zone ? Et que doivent dire les parents aux enfants se rendant seuls au collège de la Veveysse ? Autre exemple : la rue du Midi qui est sujette à de nombreuses interrogations et inquiétudes de la part de ces riverains, le 30 km/h n'étant que beaucoup trop peu respecté par les automobilistes, alors que c'est une rue très fréquentée par les piétons et où se situe une des plus grandes garderies de la ville.

Par ce postulat le groupe socialiste et les cosignataires, demandent à la Municipalité :

- Qu'une signalétique soit mise en place aux abords de ces nouvelles et anciennes zones 30 km/h soit par des ralentisseurs au sol, panneaux lumineux ou toutes autres adaptations qui soient visibles et efficaces,
- Nous demandons également que les principales règles d'usage de ces zones 30 soient indiquées à l'intention des différents usagers de ces zones.

Le groupe socialiste et les cosignataires demandent que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

Pour le Parti Socialiste

Isabel Jerbja



Pour le Parti Libéral Radical

Patrick Bertschy



Pour Vevey Libre

Francis Baud



Pour Les Verts

Antoine Dormond



Pour le Parti Démocrate-Chrétien

Martino Rizzello



Bastien Schobinger

pour l'UNC





Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 11 octobre 2018

Postulat : Pour un lac sans discriminations !

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

10% de la population est touchée par un handicap, il n'est pas concevable d'exclure ces personnes de notre société et de la possibilité d'avoir des loisirs. Nous devons veiller à ce que chaque citoyenne et chaque citoyen puisse s'épanouir dans notre ville. Le groupe socialiste pense qu'il est temps de prendre en compte les personnes en situation de handicap qui voudraient elles aussi profiter de l'eau du lac Léman. Pour rappel, la ville de Gland a innové cette année en créant la première handiplage.

Pour se faire, il est possible d'installer un système de rampe tel que proposé par SEATRAC <https://tobea.gr/seatracing> avec un siège adapté aux personnes handicapées. Dans plusieurs pays du bassin méditerranéen bien des plages sont équipées d'un tel système fort apprécié par ses utilisateurs. Il suffit de 3m² pour le stocker et de quelques heures pour l'installer. Ce système a pour avantage de laisser l'autonomie à ces utilisatrices et utilisateurs.

Dès lors, nous demandons à la Municipalité d'entreprendre toutes les mesures nécessaires afin de pouvoir installer un système permettant aux personnes en situation de handicap d'avoir une accessibilité à la baignade dans le lac par exemple : aux Bains Paye ainsi qu'à la piscine Vevey-Corseaux plage et de se renseigner afin de bénéficier de l'aide financière du Canton ou de la Confédération, l'accessibilité des bâtiments, des infrastructures étant régie par des lois et des ordonnances fédérales et cantonales, l'accessibilité des constructions étant réglementée par la Constitution fédérale et la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

Conscient de la complexité de ce genre de dossier, le groupe socialiste propose de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.



Au nom du groupe socialiste
Isabel Jerbia



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 13 juin 2019

Postulat : Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Après des siècles d'incertitude et de peur du manque, l'évolution sociétale a entraîné une rapide mutation de l'alimentation ; aujourd'hui, notre société d'abondance croule sous une offre pléthorique et disparate de produits industriels « tout-prêts » si pratiques à réchauffer ; d'ailleurs « on ne cuisine plus, on s'approvisionne... » selon le sociologue Claude Fischler. Se nourrir n'a jamais été aussi facile dans les pays riches en tout cas ; paradoxalement, s'alimenter peut susciter une forme d'anxiété. Assaillis d'injonctions contradictoires propagées par la science, les lobbys et les médias, nous nous retrouvons ainsi confrontés au dilemme du choix, nous avons dorénavant à jongler avec des critères éthiques, économiques, diététiques et surtout gustatifs pour l'élaboration de nos repas. Nous sommes appelés à adopter des habitudes de consommation responsables, à favoriser la saisonnalité et la proximité, à éviter le gaspillage, à valoriser nos déchets, à mieux déchiffrer des étiquettes équivoques (en attendant un système d'information cohérent), etc.

D'autre part, cette évolution rapide de l'alimentation, constatée dès les années 1960/70 avec l'urbanisation et la globalisation, révèle une déconnexion entre les consommateurs et les milieux de la production agricole. Et rares sont les heureux bénéficiaires d'un balcon ou d'un lopin aménageable pour voir germer et croître leur propre production potagère. Dans ce contexte, la recherche a démontré que les repères gustatifs et nutritifs de nos enfants sont souvent brouillés par l'attraction de produits aux goûts et textures standardisés et à la composition discutable voire nocive par l'ajout de sucre et graisses cachés sans parler de toute la palette d'intrants (sucre, sel, agents conservateurs, etc.) qui représentent des risques avérés de santé publique (surpoids, diabète etc.). C'est là ce que Joël de Rosnay, en 1974 déjà, avait qualifié de *malbouffe*, calamité qui devrait être combattue par la promotion active d'une alimentation « propre, juste et bonne », naturelle, de saison, de proximité, savoureuse et conviviale.

Et c'est bien nos enfants qui sont exposés, « hameçonnés » par la pub et la satisfaction addictive d'aliments ; on peut aussi penser que bon nombre d'entre eux souffrent de manques ou de carences plus silencieuses ayant un effet sur leur croissance et leurs apprentissages. Ce constat semble toucher pour l'essentiel les familles modestes et les milieux précarisés, créant ainsi des inégalités sociales en matière de santé publique, de développement du goût et de culture culinaire.

Une prise de conscience culturelle et environnementale se fait sentir, la résistance s'organise grâce à des commerçants et artisans de qualité, nombreux dans la région, à la vitalité du Marché, à des initiatives alternatives, aux circuits courts et à la vente à la ferme... **C'est donc le bon moment pour agir.**

La conception et la gestion de jardins potagers à l'école, à l'instar d'autres communes comme Lausanne, Lutry par exemple, est préconisé par le Plan d'Étude Romand (PER) et les instances scolaires. La Haute École Pédagogique offre aussi des cours de formation continue centrés sur la conception et à l'entretien de jardins scolaires. Ces lieux de vie et d'échanges permettent non seulement de prendre conscience des mécanismes fondamentaux de la vie, du rythme des saisons mais surtout de percevoir le vrai goût des choses : déguster ses propres tomates, carottes ou fraises permet alors de réenchanter des papilles altérées ! Il s'agit aussi de perpétuer, par l'action concrète, la transmission de savoirs fondamentaux et d'un patrimoine régional inestimable. Enfin, au cycle primaire, un programme d'initiation à l'éducation sensitive en 1/4^e et 5/6^e devrait être prochainement conçu et placé dans la grille horaire de l'école vaudoise.

Pour finir, nos préaux scolaires sont tristement bétonnés. Le réchauffement climatique présent et à venir demande que nous pensions à offrir de l'ombre, de la fraîcheur et un peu de nature aux écoliers pendant les récréations - à l'exemple de Genève qui arborise à nouveau ses préaux d'écoles. Il semble idéal de profiter de la rénovation du collège de la Veveyse et, dans la foulée, des nombreux bâtiments qui suivront, ainsi que de la construction du nouveau collège.

Pour ces multiples raisons, nous demandons à la municipalité d'envisager :

- l'installation de **jardins urbains dans les préaux** de chaque école, garderie et unité d'accueil parascolaire ou à proximité immédiate et autant que possible en pleine terre ;

- de prévoir la **plantation d'arbres fruitiers** (essences parmi les plus mellifères et donc qui favorisent la biodiversité) dans les cours d'école ;

- de profiter de l'expertise et des ressources du service des **Parcs et Jardins** et de l'**Agenda 21** pour la réalisation de ces jardins et l'accompagnement des élèves dans la culture et la récolte de cette production « agro urbaine » en appui aux enseignants. Il semble essentiel que les services communaux soient dorénavant engagés pleinement dans ces projets afin d'assurer l'efficacité et la pérennité de ces projets. Un ou plusieurs jardiniers de la ville, maîtrisant l'art de jardiner et ayant plaisir à transmettre leurs savoirs, devraient être détachés par leur direction pour de telles tâches à un taux de travail qui varie selon la saison et les besoins ;

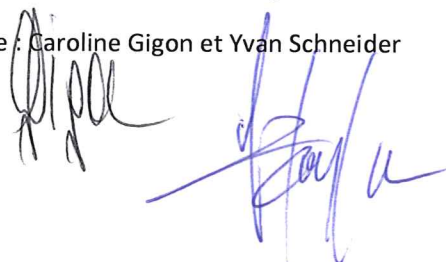
- d'impliquer le **tissu associatif** veveysan et d'assurer la coordination avec ces associations mais aussi avec la Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports pour élaborer un accompagnement des personnes impliqués dans ces projets sous forme d'ateliers de permaculture, de conseils spécifiques, d'actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux et de santé, notamment ;

- de profiter de l'engagement d'une cheffe de projet par la Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration chargée d'étudier les besoins des personnes âgées afin d'évaluer les ressources et le potentiel d'implication dans ce projet de nos **concitoyennes et concitoyens retraité-es**, créant ainsi la possibilité de liens intergénérationnels ;

- d'établir un **échancier** pour la mise en œuvre de ces mesures

Nous avons approuvé dans notre grande majorité au dernier conseil l'obligation de nous pencher sur les enjeux écologiques et la nécessité d'agir rapidement. Le présent postulat vous propose de concrétiser dès maintenant cet engagement en y associant un projet de promotion de la santé pour les enfants de notre ville, mais aussi d'intégration intergénérationnelle. Nous proposons de transmettre ce postulat directement à la municipalité.

Pour le groupe socialiste : Caroline Gigon et Yvan Schneider





Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 28 mars 2019

Postulat : Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux.

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Suite au dépôt de l'interpellation de ma camarade Montreusienne Irina Gote « année 2019 : année féministe » et de ce même postulat au sein du Conseil Communal de Montreux, le Parti Socialiste Veveysan souhaite poursuivre sur la thématique de l'égalité, thématique déjà abordée une première fois par une interpellation de mon autre collègue Julien Rilliet « Vers l'égalité! », mais cette fois avec la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés de notre commune.

En effet, le congé maternité a été introduit mais ce fût une longue lutte. Or actuellement les hommes bénéficient de deux semaines dans la première année qui suit la naissance ou l'adoption d'un enfant de moins de douze ans. Du point de vue de l'égalité la situation n'est pas optimale. L'homme est amené à avoir un rôle secondaire et passe à côté de ces formidables moments que procure la naissance d'un enfant. Tisser des liens avec son enfant prend du temps et apprendre à faire les bons gestes dès le départ, renforce de manière indéniable la relation père/enfant. Quand on sait que selon les statistiques, la moitié des couples divorcent, nous trouvons que le fait que le père ne puisse pas prendre le même départ que la mère, dans la relation avec son enfant, fragilise l'équilibre familial qui est déjà si difficile à trouver ! Il est important que la mère et le père puissent être partenaires dès le départ. L'égalité c'est aussi le partage du travail domestique : papa au boulot et maman à la maison, c'est révolu !

Mais la situation évolue à tous les échelons : confédération, cantons, communes. Une initiative populaire nationale demande quatre semaines payées pour les pères. Un contre-projet des chambres fédérales en propose deux. En janvier, le Grand Conseil neuchâtelois validait le projet de 20 jours de congé paternité aux nouveaux papas, employés de l'administration. Ainsi, Neuchâtel devenait le premier canton à le faire. Le canton de Vaud en donne cinq, mais là aussi les choses sont amenées à évoluer dans le courant de cette année, pour arriver à terme aux 20 jours. Dans les communes, cette problématique est aussi prise en considération. Ainsi, Lausanne, Morges, Le Mont et depuis le 19 février dernier Epalinges accordent 20 jours de congé paternité à leurs employés communaux.

Dès lors, le parti socialiste estime que la commune de Vevey en sa qualité de chef-lieu du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut, devrait également sérieusement étudier la mise en place d'un congé paternité de vingt jours. C'est important que dans un premier temps les collectivités publiques puissent donner un signal aux entreprises privées.

Cela compléterait de manière forte, tout le dispositif d'égalité que notre Municipalité s'est efforcé et s'efforce de mettre en place au sein de son administration.

Le groupe socialiste demande dès lors, que notre postulat puisse être envoyé en commission pour étude et rapport.

Au nom du groupe socialiste
Isabel Jerbia



Postulat présenté au Conseil Communal de Vevey le 14.11.19

« Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local et durable à Vevey »

Monsieur le Président, Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

On parle d'urgence climatique, certes, mais que faire au niveau de Vevey ? Comment passer d'un concept à des actions concrètes ayant un réel impact sur notre empreinte écologique et qui sont soutenables économiquement ?

En réalité, cela fait plus de 20 ans que la ville de Vevey agit pour le développement durable et investi dans les ressources et les outils qui permettent d'agir. Un énorme travail de fond couronné par le label « Cité de l'énergie Gold » est déjà fait par l'Agenda 21 et l'Energie ainsi que par l'ensemble des services communaux. Ce travail mérite qu'on le salue à sa juste valeur.

C'est cet investissement sur le long terme qui nous permet actuellement d'avoir les connaissances et les forces vives pour réaliser dans le concret des projets pour la transition énergétique. Projets allant dans le sens tout à la fois des citoyens, du développement durable et de l'économie.

Le chauffage à distance (CAD) est un bon exemple d'investissement dans le temps. Construire le réseau prend des années, pas à pas, en parallèle des démarchages et des raccordements des bâtiments. La preuve de la politique de fond menée par la Ville en la matière est que notre réseau CAD, qui est alimenté pour l'instant exclusivement par la centrale à bois des Toveires, va cet hiver sur son second hiver de fonctionnement.

Le bilan est d'ailleurs implacable : un tiers de la consommation des bâtiments communaux couvert par le bois de Blonay et St-Légier plutôt qu'avec des énergies fossiles importées pour environ la même proportion d'émission de CO2 en moins. Ajoutons la sécurité de l'approvisionnement, du prix, le cycle court de distribution et il semblerait que nous ayons là une solution si ce n'est idéale, au moins nettement meilleure, soutenable et durable que la précédente.

Toutefois, la chaufferie à bois installée actuellement atteindra bientôt son potentiel maximal de 10'000 kW et il s'agira alors de trouver d'autres sources d'énergies durables pour alimenter les potentiels extensions de réseau sur les zones non couvertes de la ville.

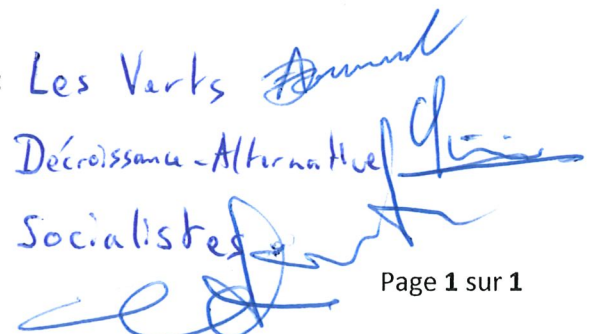
Donc, afin de poursuivre les efforts déjà entrepris et accélérer la transition énergétique à l'échelle de notre ville, nous invitons la municipalité à :

Etudier l'opportunité de développer de manière ambitieuse le CAD à Vevey via le développement du réseau et/ou d'un second réseau et l'étude d'implantation de nouvelles centrales de chauffe utilisant dans la plus grande proportion possible un ou plusieurs agents énergétiques durables.

Pour le groupe Vevey Libre,


Pascal Molliat

Soutenu par :


Les Verts
Décroissance-Alternative
Socialistes

LES VEVEYSAN·NE·S À CÔTÉ DE LA PLAQUE : POUR UNE PARITÉ DES ESPACES PUBLICS

Postulat déposé au Conseil communal de Vevey le 14 novembre 2019

Le mercredi 18 septembre 2019, la bibliothèque de Vevey, en collaboration avec le service de l'urbanisme, organisait une conférence publique dont l'intitulé était « Une ville faite par les Hommes et pour les Hommes ». Lors de cette conférence très suivie, les différent·e·s intervenant·e·s ont démontré, exemples et études à l'appui, que les villes et nombre de leurs aménagements reflètent et reproduisent les inégalités de genre.

Parmi les nombreux exemples cités d'inégalités mesurables et chiffrables, il fut également question de la féminisation des noms de rues et de lieux. Une étude récente de la RTS (mars 2019), menée dans les principales villes de Suisse romande, aboutit ainsi à la conclusion que seuls 5 à 7 % des noms de rues honorent des personnalités féminines. De très nombreuses initiatives politiques ont tenté, ces dernières années, de corriger cette inégalité criante. Ainsi, le Grand Conseil du canton de Genève vient d'accepter à une large majorité une motion donnant trois ans au Conseil d'État genevois pour féminiser 100 rues. La féminisation des noms de rues et de lieux, apparemment symbolique, répond à un problème concret : dans une ville quadrillée et repérée par des noms masculins, les femmes ne sont pas vraiment « chez elles », et ne déambulent pas vraiment de plein droit dans l'espace public.

Selon différents documents publics à disposition (voir annexes), la ville de Vevey se situerait quant à elle en dessous des chiffres moyens recensés en Suisse romande, puisque seul·e·s 3.6 % des lieux et rues honorent des personnalités féminines. À titre de comparaison, ce sont 28.6 % des noms de lieux et de rues qui honorent des personnalités masculines. Et cela sans compter les autres manifestations de cette inégalité, comme les statues ou plaques commémoratives. Au-delà des chiffres, la cartographie par genre des noms de rues et de lieux démontre l'écrasante inégalité spatiale régnant dans le domaine des noms de rue et de lieux à Vevey (voir annexes).

La problématique des noms de rue est cependant sensible pour différentes raisons : budgétaires, historiques, attachement des habitant·e·s aux noms de leurs rues, etc. D'autre part, là où une ville comme Lausanne ou un canton comme Genève peuvent profiter de l'aménagement et de la construction de nouveaux quartiers pour nommer de nouvelles rues honorant des personnalités féminines, force est de constater que la ville de Vevey est « géographiquement close » et qu'elle ne peut recourir à cet artifice pour féminiser son espace public.

L'idée de ce postulat n'est donc pas de demander une parité immédiate qui entrainerait un changement probablement coûteux, et qui poserait à n'en pas douter de sérieux problèmes quant à savoir quelles rues il faudrait débaptiser et renommer.

En ce sens, la présente démarche apparaît déjà comme consensuelle compte tenu de la situation et des enjeux.

Ce postulat demande à la municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place une politique proactive visant à atteindre la parité entre femmes et hommes en ce qui concerne les noms de lieux et de rues des espaces publics de Vevey.

Par politique proactive ce postulat entend entre autres actions possibles :

- A. La publication d'un rapport sur l'état de la question en ce qui concerne les noms de lieux et les marqueurs de l'espace public (statues, rues, places, quais, plaques commémoratives, maisons, etc.) honorant des femmes et des hommes à Vevey.
- B. Le fait de renoncer à honorer des personnalités masculines jusqu'à ce que la parité soit effective ou, le cas échéant, de débaptiser un lieu honorant un homme pour en honorer un autre (principe de la substitution).

- C. Le fait de privilégier en principe les noms honorant des personnalités féminines (Veveysan·ne·s, Suissesses, ou d'autres nationalités) ou des noms féminins (par exemple : Rue des Artisanes, Collège des Suffragettes, etc.) lorsqu'il s'agit de baptiser un nouveau lieu, jusqu'à ce que la parité soit effective, notamment en ce qui concerne les futurs établissements scolaires. Bien que les recommandations de la Confédération en la matière conseillent d'éviter la personnalisation des rues, il s'agit de faire un choix politique entre le fait de débaptiser massivement des rues « masculines » pour atteindre la parité, ou le fait de baptiser des nouvelles rues et noms de lieux en honorant des femmes. Les deux actions peuvent évidemment concourir à l'objectif visé par le postulat.
- D. Enfin, et c'est un point important, nommer une rue, un lieu ou une partie de rue en l'honneur du mouvement féministe / des femmes qui s'est exprimé de manière massive et historique les 14 juin 1991 et 2019. De plus, cette rue, ce lieu ou cette partie de rue devrait avoir une localisation centrale au sein de la ville de Vevey (voir annexes, périmètre proposé). Cette dernière proposition a les avantages suivants :
- Action symboliquement forte, réalisable à très court terme, potentiellement à peu de frais pour les citoyens et la commune.
 - La date du 14 juin renvoie directement ou indirectement à plusieurs événements marquants de l'histoire contemporaine en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes : droit de vote des femmes (1971), loi sur l'égalité (1981), première grève des femmes pour rappeler que la loi sur l'égalité n'est toujours pas respectée (1991), deuxième grève des femmes pour rappeler que la loi sur l'égalité n'est toujours pas respectée (2019).
 - Le caractère massif et historique des mobilisations de 1991 et 2019 n'est plus à démontrer, qui en a fait deux des événements les plus marquants de l'histoire contemporaine de notre pays.
 - Le mouvement qui s'est déroulé à Vevey le 14 juin 2019 a été massif, regroupant des femmes et des hommes solidaires de tout âge et de tout bord politique.
 - Ce choix évite en l'espèce l'écueil de la personnalisation et permet de rendre hommage aux millions de femmes qui se sont battues pour leurs droits depuis la naissance de la Confédération en 1848 et qui œuvrent le plus souvent dans l'ombre et gratuitement afin que notre société puisse tout simplement fonctionner.
 - Bien plus, choisir la date du 14 juin pour un lieu / une rue c'est rappeler les revendications légitimes des femmes en ce qui concerne les inégalités criantes dont elles sont victimes : accès aux sphères politiques et économiques, harcèlement et violences sexistes, salaires, retraites très inférieures à celles des hommes, aménagements urbains, etc.

En répondant favorablement à ce postulat, ce Conseil et la Municipalité contribueront donc d'une part à une légitime action publique visant à corriger l'inégalité de genre criante en ce qui concerne les noms de rue et de lieux de notre ville, et d'autre part à rappeler et raffermir leurs engagements visant à mettre un terme aux inégalités de genre.



Milena Buckel
Pour le groupe Décroissance-Alternatives

Antoine Dormond
Pour le groupe des Vert·e·s



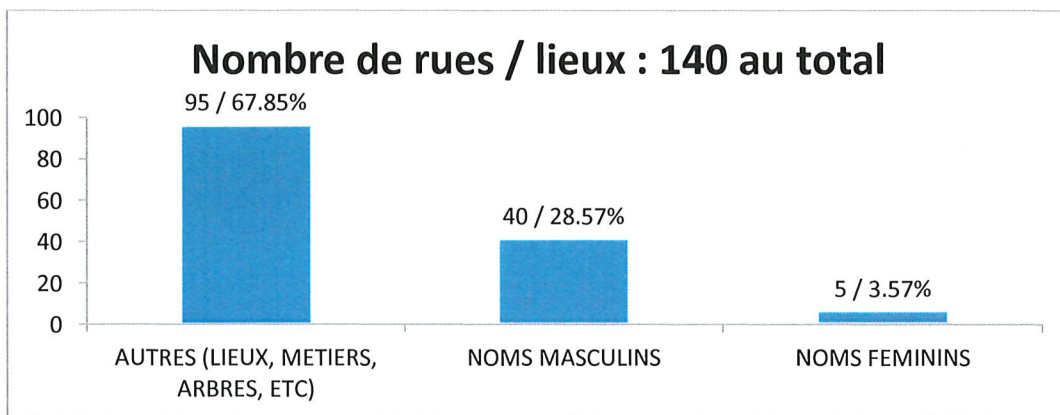
Pascal Molliat

ANNEXES :

1) *Source des données :*

- « Dictionnaire historique et toponymique des rues de Vevey », de François Berger, édité par Vibiscum en 1996
- Plan de la ville de Vevey
- Google Map

2) *Graphique :*



3) *Périmètre indicatif proposé pour nommer une rue / un lieu honorant le 14 juin :*



Le périmètre proposé ci-dessus est indicatif. Dans tous les cas le lieu ou la rue doit avoir un caractère géographiquement central pour les Veveysan-ne-s. Le périmètre retenu ici correspond à la partie centrale du défilé qui a eu lieu le 14 juin 2019 à Vevey. Les possibilités à l'intérieur du périmètre proposé sont nombreuses : débaptiser-repaptiser une rue, une place, un rond-point, un passage, etc. Baptiser un nouveau lieu n'ayant pas encore de dénomination tel que

l'esplanade jouxtant le giratoire de la Gare. Rebaptiser une portion de rue / de lieu est également possible : par exemple une partie de l'avenue du Général Guisan, ou tout ou partie du quai Perdonnet, surtout lorsque l'on sait que Monsieur Perdonnet avait explicitement demandé qu'aucun nom de personnalité ne soit donné à des noms de rues ou de lieu. Cela pourrait constituer en l'espèce un hommage posthume. On évitera aussi une dénomination peu pertinente, telle que par exemple « Impasse du 14 juin », à l'image de l'actuelle « Impasse de la Confrérie ».

4) Localisations des rues et lieux « masculins » et « féminins » à Vevey



5) Liste de noms de lieux :

AUTRES (LIEUX, METIERS, ARBRES, ETC) (95)	NOMS MASCULINS (39)	NOMS FEMININS (5)
<p>Avenue de Beauregard Avenue de Crédeilles Avenue de Gilamont Avenue de l'Île Heureuse Avenue de la Gare Avenue de la Prairie Avenue des Crossets Boulevard d'Arcangier Boulevard de Charmontey Chemin de la Fauvette Chemin de la Tour Carrée Chemin de Mémise Chemin de Palud Chemin de Pomey Chemin de Rouvenne Chemin des Arquebusiers Chemin des Cyprès Chemin des Liserons Chemin des Pinsons Chemin des Saules Chemin du Clos de Pra Chemin du Petit Clos Chemin du Point-du-Jour Chemin du Souvenir Chemin du Verger Chemin Sous-Chaponneyres Chemin Vert Grand Place Impasse de la Part-Dieu Passage de Charmontey Passage de l'Etoile Passage de la Chocolaterie Passage de Rouvenne Passage des Ateliers Place de l'Ancien Port Promenade de Mülheim Quai d'Arabie Quai de Copet Quai de la Veveyse Rond-Point d'Entre-Deux-Villes Rond-Point de la Gare Rond-Point de Pra Route du Stand Rue Ancienne-Monneresse Rue d'Italie</p>	<p>Rue du Collège Rue du Conseil Rue du Jura Rue du Lac Rue du Midi Rue du Musée Rue du Nord Rue du Panorama Rue du Parc Rue du Pecheur Avenue de Corsier Avenue de Savoie Avenue des Pléiades Chemin de la Dent d'Oche Rue du Simplon Rue du Théâtre Rue du Torrent Ruelle de l'Ancien Port Ruelle des Anciens Fossés Ruelle du Lac Sentier de Chemenin Sentier des Resses Sentier des Ruerettes Sentier du Couchant Viaduc de Gilamont Chemin de l'Espérance Chemin de la Confrérie Impasse de la Confrérie Rue de Fribourg Rue de l'Hôtel-de-Ville Rue de l'Oyonne Rue de l'Union Rue de la Byronne Rue de la Clergère Rue de la Guingette Rue de la Valsainte Rue de Lausanne Rue des Bosquets Rue des Chenevières Rue des Communaux Rue des Deux Gares Rue des Deux-Marchés Rue des Entrepôts Rue des Jardins Rue des Marronniers Rue des Moulins Rue des Tilleuls Rue du Centre Rue du Chablais Rue du Clos</p>	<p>Quai Maria Belgia Rue Clara-Haskil Rue de la Madeleine Rue Sainte-Claire Place Sainte-Claire</p>

Postulat du groupe Décroissance-Alternatives, soutenu par Les Verts et le PS
Vevey, le 14 mai 2020

Restons calme

La vie hyperactive que nous menons a connu un grand bouleversement à partir du lundi 16 mars 2020. La vi(II)e a ralenti et tout est devenu plus calme. Pourtant, le chant des oiseaux tant apprécié ces dernières semaines a laissé à nouveau sa place au bruit des moteurs.

Les mesures sanitaires ont réduit la nécessité de se déplacer vite et loin et les rues de Vevey étaient plus fréquentées par des piétons et des vélos que des voitures. De nombreuses familles ont ainsi saisi l'opportunité de se mettre au vélo ou à la marche à pied dans cette ville qui s'y prête si bien. Les courses que certaines personnes faisaient en voiture ont pu être remplacées par un service très efficace de livraison à vélo, offert par la commune. Les feux clignotant orange en continu donnaient une sensation que tous les modes de déplacements étaient égaux.

Puis en un seul jour, dès l'annonce de la reprise des activités, le sentiment de sécurité auquel on s'était si bien habitué a disparu, aussi vite qu'il s'était imposé.

Bien que rien ne soit sûr quant à l'évolution de cette crise sanitaire, bien que les conséquences sur la société soient extrêmement lourdes, bien que les causes de cette pandémie et peut-être d'autres soient plutôt inquiétantes... restons calmes.

Il est bien connu que la voiture en ville ne fait pas gagner du temps, alors pourquoi ne pas saisir cette opportunité à l'instar d'autres villes de réduire les nuisances du trafic automobile et de renforcer la mobilité douce, pour préserver la santé publique tout en répondant aux enjeux climatiques.

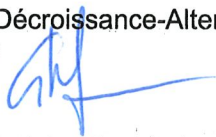
Les propositions suivantes bénéficieront aux petits commerces ainsi qu'aux déplacements en autonomie et en sécurité des enfants et des personnes à mobilité réduite.

Nous invitons donc la municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place les mesures suivantes:

- généraliser nuit et jour la vitesse à 30 km/h en ville de Vevey;
- développer et sécuriser les voies cyclables et piétonnes pour maintenir les bonnes habitudes et encourager la mobilité douce;
- continuer à prendre en charge les livraisons à vélo;
- instaurer un dimanche par mois sans voiture.

Quand la situation inédite que nous traversons aura passé et que le temps de la convivialité sera revenu, la ville aura ainsi encore gagné en qualité de vie et nous vous en remercierons.

Pour le groupe Décroissance-Alternatives
Gabriela Kämpf



Pour le groupe Les Verts
Antoine Dormond



Pour le Parti socialiste
Pierre Butty





Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 17 juin 2020

Postulat : pour des transports publics abordables !

Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Messieurs les municipaux,
Chers collègues,

La nécessité de soutenir les familles et les personnes ayant le moins de revenu pour assumer avec succès la transition écologique n'est plus à démontrer. S'engager dans des nouvelles habitudes nécessite souvent des moyens, parfois conséquents, et il est illusoire d'espérer du succès dans les mesures climatiques, pourtant absolument essentielles, sans une réflexion globale sur leurs impacts sociaux.

Que ce soit lors des élections fédérales de 2019 ou lors des manifestations massives pour le climat, organisées en Suisse, la jeunesse a joué, joue et jouera un rôle de premier plan pour nous rappeler nos responsabilités et nous mettre face à nos contradictions. La jeunesse d'aujourd'hui ne devra plus adopter les mêmes habitudes et modes de fonctionnement trop coûteux pour le climat. Le secteur de la mobilité en est une illustration criante.

Selon le WWF, un tiers des émissions en CO2 en Suisse proviennent du transport, dont deux tiers sont à imputer aux transports motorisés privés, et les émissions liées à ce secteur continuent d'augmenter chaque année !¹

Il est donc urgent de soutenir et d'inciter les citoyens de demain à adopter d'autres réflexes de mobilité pour infléchir cette tendance, notamment par l'utilisation, à chaque fois que c'est possible, des transports publics. En effet, les mesures climatiques incluant prioritairement la jeunesse sont celles qui ont le plus grand potentiel pour notre avenir. Beaucoup ne demandent que ça mais parfois y renoncent par manque d'incitatifs réels ou simplement par manque de moyens.

Si la qualité de la desserte est évidemment de première importance, le prix que représente un abonnement dans le budget d'un jeune en formation ou d'une famille peut représenter un obstacle important. Il nous paraît ainsi essentiel d'avoir une offre plus attractive et qui soit représentative d'une réelle volonté politique.

¹ WWF (consulté le 18.01.2019), Transports – réduction des trajets, déplacements plus écologiques, repéré à <https://www.wwf.ch/fr/nos-objectifs/transports-reduction-des-trajets-deplacements-plus-ecologiques>

Malheureusement, si les VMCV offrent des tarifs juniors moins élevés que ceux des autres catégories, ceux-ci restent lourds dans un budget. A titre d'exemple, un jeune désirant un abonnement pour se rendre à Lausanne devra déboursier 1206.- francs.

Si cela peut paraître attractif aux yeux d'un salarié aisé, réduisez vos gains à ceux d'un apprenti et cela vous paraîtra bien moins facile à déboursier ! Par ailleurs, l'abonnement des CFF seven25, justement destiné à la mobilité de loisir des jeunes, n'est pas valable sur les lignes des VMCV.

Il n'est pas inutile de relever qu'à la suite de la crise que nous traversons, les transports publics font face à un défi imprévisible. Pourtant, une crise n'en efface pas une autre, et l'avenir de notre mobilité ne peut pas faire l'impasse de l'utilisation massive d'une mobilité moins polluante.

Mais ils ne sont pas les seuls à faire face à des défis, de nombreuses familles se retrouvent avec des diminutions de revenus problématiques dans un budget déjà serré, voire en situation nouvelle de précarité. Dans le même temps, il est de plus en plus courant que les enfants doivent emprunter les transports publics pour rejoindre les bancs de l'école, créant ainsi des situations où l'enseignement obligatoire génère des coûts indirects supplémentaires pour les familles.

En guise de soutien, la Ville de Vevey offre un subventionnement au renouvellement des abonnements mais celui-ci ne couvre que les 15 % de son coût, pour un maximum de 190.- et uniquement pour les jeunes en formation post-obligatoire et ce pour un abonnement annuel déjà en cours de validité ou sur présentation de 10 abonnements mensuels consécutifs. Autrement dits, pour en bénéficier il faut déjà avoir franchi le cap !

Déjà généreux, certes, mais insuffisant pour remédier aux enjeux que nous relevons ou pour convaincre ceux qui hésiterait à faire le choix de renoncer au transport motorisé.

Nous demandons donc à la municipalité de bien vouloir étudier l'opportunité de :

1. Défendre activement, au sein des VMCV, une réduction importante des tarifs juniors et l'acceptation de l'abonnement seven25 ;
2. Augmenter jusqu'à 50 % le subventionnement communal à l'achat d'un abonnement de transport public et d'élargir ce subventionnement à l'achat d'un premier abonnement (abandon de la nécessité de posséder un historique d'au moins 10 abonnements mensuels consécutifs) ;
3. Elargir le subventionnement communal aux enfants en âge scolaire (tarif réduit), la municipalité pouvant prendre en compte des critères liés à la situation sociale ou financière familiale ;
4. Accroître sa communication au sujet de cette possibilité de subventionnement.

Au nom du parti socialiste,


Cédric Bussy

Postulat interpartis déposé le 3 septembre au Conseil communal de Vevey

Pour la réalisation commune à Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Veytaux et Villeneuve d'un itinéraire cyclable sûr et fluide le long du lac.

*Madame la Présidente,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

En septembre 2018, 89.18% des citoyennes et citoyens de notre commune soutenaient l'arrêté fédéral concernant l'inscription des voies cyclables dans la Constitution, marquant ainsi un soutien clair à la pratique du vélo.

La proposition de ce postulat s'inscrit dans la continuité de cette votation et permettrait de la concrétiser. Elle émane d'un groupe de conseillères et conseillers interpartis des cinq communes concernées par l'axe Vevey – Villeneuve avec l'appui de PRO VELO Riviera. Ce groupe considère que la situation de la mobilité cycliste sur la RC780a nécessite rapidement une amélioration qualitative assurant sécurité, fluidité et bien-être des cyclistes.

Le groupe de travail fait les constats suivants :

- une trop modeste place est laissée au trafic cycliste sur cet itinéraire. Certes, des bandes cyclables existent ici ou là, de même que quelques adaptations de carrefours. Néanmoins ces aménagements ne sont souvent mis en place qu'au gré d'interventions ponctuelles relevant des agendas communaux, par exemple à l'occasion de réfections de tronçons de route, ce qui génère des manques et des incohérences sur le trajet. Dans certaines situations, la pesée des intérêts semble nettement vouloir favoriser le trafic motorisé aux dépens de la mobilité cycliste (par ex. : suppression de la bande cyclable pour des places de parc, pour une présélection, etc.).
- le rapport de la CORAT *Schéma directeur d'aménagement de la RC 780a entre Chardonne et Veytaux* datant de 2016 (certaines préconisations ont été réalisées depuis mais restent marginales) - qui n'inclut pas Villeneuve, rappelons-le - propose diagnostics et principes généraux. Il constate notamment que « *la sécurité est insuffisante pour les cycles en présence d'un trafic dense, de lignes de bus et de poids lourds. Les deux tiers de l'axe ne sont pas suffisamment équipés. Il existe des bandes cyclables bilatérales ou unilatérales, mais les discontinuités sont importantes. Les bandes cyclables s'interrompent notamment à l'approche de certaines intersections (présélections TIM), au droit des îlots centraux et des arrêts de bus.* » (p. 49).

Le groupe de travail souhaite dès lors la réalisation d'un itinéraire cyclable continu entre Vevey et Villeneuve répondant aux objectifs suivants :

- préserver la sécurité des cyclistes sur tout le parcours, par exemple en accordant une attention aux obstacles de bord de chaussée comme les grilles d'évacuation des eaux de pluie et en séparant de manière plus marquée les flux entre cyclistes, trafic motorisé et piétons (avec la réalisation d'une piste cyclable séparée lorsque la vitesse du trafic est plus grande que 30 km/h, etc.)
- permettre aux cyclistes de se déplacer de manière fluide et rapide, constituant ainsi une alternative crédible au trafic motorisé pour des courts trajets (-> 10 km environ), par exemple en aménageant des sas dans les carrefours, en proposant une « onde verte » et des feux cyclistes, etc. ;
- prendre en compte l'importance du bien-être le long du trajet afin de favoriser la cohabitation de tous les usagers et l'attractivité touristique de la Riviera, par exemple par une végétalisation, une signalétique harmonisée, etc.

A ces fins, nous demandons que la Municipalité étudie la possibilité :

- de se coordonner avec les autres exécutifs communaux concernés et avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin que soit réalisé à court terme un itinéraire cyclable continu, sûr et fluide entre Vevey et Villeneuve. Le SAI pourrait par exemple piloter le projet en y associant des représentants de Villeneuve.
- et que, lorsque les agendas d'investissements communaux ne permettent pas que cette réalisation se fasse rapidement, des mesures provisoires soient prises sous forme de marquages, incluant le cas échéant un ou plusieurs tronçons alternatifs à la RC 780a.

Signatures

Pour les Vert-e-s
Antoine Dormond



Pour Décroissance-Alternatives
Marc Renkens



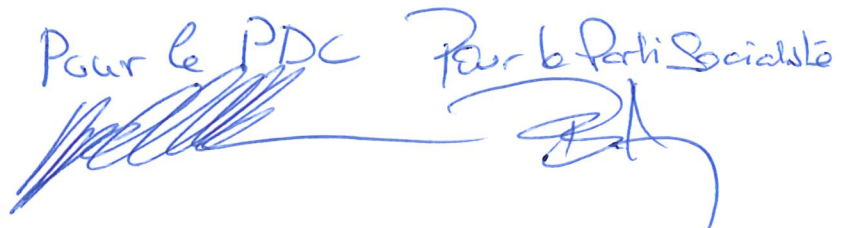
Pour Vevey Libre
Olivier Casellini



Fabienne Despot
F Despot



Pour le PDC
Pour le Parti Socialiste





Vevey, le 15 juin 2020

Postulat : Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes

Monsieur le Président,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

En ces temps de post-confinement, les foyers sujets à des tensions violentes peuvent voir augmenter l'emprise des auteur-e-s de violences et l'isolement des victimes. Il en résulte un terreau fertile pour des situations de violence domestique explosives dont les femmes sont les premières victimes (85% des cas en 2018). En outre, le COVID-19 joue contre la décision difficile de quitter son foyer, que ce soit pour des raisons économiques ou sanitaires. De plus, une femme sur trois présente un risque de tomber dans la pauvreté en raison de sa faible autonomie économique.

Pourtant, et alors que le risque de violence domestique a augmenté en raison des mesures de lutte contre le coronavirus, le bulletin d'ASR ne mentionne aucune hausse significative des signalements auprès de la police. Les spécialistes craignent que les victimes ne se manifestent pas ou ne se soient pas manifestées en raison des restrictions à leur liberté de mouvement et nous rejoignons ces craintes. En effet, les différents retours entendus des instituts spécialisés mentionnent plutôt une augmentation des prises en charge. Pour remédier à cette situation, nous demandons à la Municipalité d'étudier les différents points suivants :

- Une action d'affichage rappelant où trouver de l'aide afin de garantir que les victimes de violence domestique puissent rapidement se faire aider si les tensions à la maison dégénèrent en agressions ou en violences mais également de sensibiliser la population à cette problématique ;
- La mise à disposition de logements d'urgence et de logements-relais à Vevey, d'autant plus indispensables qu'il en manque cruellement, en concertation notamment avec les associations d'aide aux victimes et le centre d'accueil MalleyPrairie;
- Une augmentation de la subvention annuelle allouée aux associations actives dans la prise en charge de personnes victimes de violence domestique ;
- La création d'un Observatoire veveysan, ou de la Riviera, des violences faites aux femmes en charge de suivre et d'évaluer annuellement les violences domestiques et sexistes dans une approche structurelle et genrée, particulièrement pour mieux anticiper les mesures à prendre en cas de pandémie ;
- D'instaurer une formation spécifique sur le traitement des violences domestiques pour tous les professionnels confrontés à ces situations (personnel communal, du social ou de la police) ;
- L'ouverture de nouveaux points d'écoute et d'orientation, par exemple à l'administration communale, dans les pharmacies, etc. pour favoriser les voies d'accès à l'aide des victimes de violences domestiques ;
- Le recensement des offres disponibles sur le travail d'écoute, d'orientation et de suivi des associations afin d'évaluer les ressources manquantes ;
- La mise en place d'une enquête auprès de la population pour évaluer les situations de violences que connaissent les femmes* en temps de COVID-19.

Au nom du groupe socialiste,
Julien Rilliet

Une multimodalité accessible

↳ du 6.28.1.2021

Pourquoi ne pas encourager concrètement l'utilisation du vélo ?

Plusieurs études montrent que le temps de trajet entre le domicile et le travail augmente de nos jours. Il est pourtant important que la population prenne, si possible, les transports publics pour faire ses trajets. Pour cela, beaucoup de mesures sont mises en place. Les transports publics sont par exemple largement subventionnés de manière à pouvoir être une alternative concurrentielle à la voiture. En revanche, dans de trop nombreux lieux, la desserte fine manque encore cruellement. Le vélo, électrique ou non, reste un moyen intéressant pour pallier ce manque. Il est de notre devoir d'encourager cette multimodalité, mais qui veut prendre son vélo dans un transport public, devra s'acquitter d'un billet demi-tarif pour le trajet ou d'un abonnement spécial pour ce dernier, du moins s'il ne veut pas devoir démonter partiellement son vélo et le mettre dans une fourre. Ces démarches rendent l'utilisation d'un vélo comme moyen de transport pour la desserte fine très peu pratique et/ou onéreuse.

De plus, un vélo peut être refusé par manque de place dans certains transports publics, tel que le M2 à Lausanne. On se retrouve donc avec une personne ayant payé pour elle et son vélo, mais ne pouvant prendre son moyen de transport.

L'injustice pour le vélo continue : vous avez une trottinette, pas de souci. Pour les vacances, vous pourrez prendre votre valise avec vous, quelle que soit la taille de cette dernière. Vous pourrez même prendre vos skis ou snowboards sans problèmes. Tout cela gratuitement.

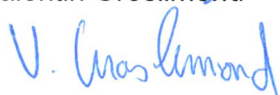
Plusieurs entreprises de transport ont été contactées et aucune n'a pu nous fournir des statistiques claires sur la fréquentation ou sur le montant que le transport de vélo représentait. Il n'est donc pas possible de mesurer le manque à gagner qu'engendrerait la gratuité des vélos dans les transports publics pour les entreprises concernées. Au mieux, les CFF nous ont expliqué que cela coûtait plus que ça ne rapportait. Autant diminuer la bureaucratie.

De nombreuses solutions existent pour transporter des vélos facilement en transport public. Pour les trams, des rames spéciales existent. Pour les bus, des porte-vélos à placer à l'avant des bus sont faciles à installer. L'avantage étant que le conducteur voit le cycliste manipuler son vélo devant lui. Une restriction de transport pouvant, alors, être justifiée lorsque la place ne le permet pas.

Le présent postulat invite donc la Municipalité à étudier la possibilité de rendre gratuit le transport de vélo dans les véhicules de transport public adaptés et ce, afin de promouvoir la multimodalité. Pour ce faire, elle prendra contact avec les communes partenaires du VMCV, le VMCV lui-même, la communauté de transport Mobilis ainsi que le Département des infrastructures et des ressources humaines de l'État de Vaud.

* * *

Au nom du groupe PLR et des Vert'Libéraux
Valentin Groslimond



Postulat – Vevey.ch, une stratégie claire et globale pour les sites internet de la ville

Comme vous le savez le nouveau site internet de la ville ; Vevey.ch a été mis en ligne en décembre 2020 après une longue attente.

Malheureusement plusieurs sites internet se sont avérés nécessaires avant cette échéance, on se souvient du site spécifique pour les bons BienWenue. D'autres existent depuis plus longtemps sans stratégie concertée. Actuellement, pléthore de sites liés aux services communaux ont été développés sans aucune vision globale, et aucune cohérence technique entre eux.

Les multiples sites veveysans (non exhaustif) : en plus de Vevey.ch

www.bienvenue.ch

demain.vevey.ch

www.museehistoriquevevey.ch

veveysengage.ch

www.cameramuseum.ch

www.culturevevey.ch

biblio.vevey.ch

www.museejenisch.ch

En l'état, les services gèrent leurs sites internet respectifs de manière totalement indépendante les uns des autres sans passer par la DSI. Chacun de ces sites nécessitent pour les services concernés de suivre une relation avec une entreprise, des mises à jour, de la maintenance etc.

Les sites internet ayant pour vocation la communication, il serait intéressant d'avoir un élément unificateur dans l'adressage. L'utilisation des sous-domaines (comme pour le site biblio.vevey.ch) peut être une piste intéressante, voir à privilégier.

Fixer un cadre technique unique permettrait au fil du temps une unification des démarches de maintenance et de mises à jour. Ceci permettrait d'économiser du temps et de l'argent tout en ouvrant la porte à une gestion centralisée qu'elle soit faite à l'externe ou à l'interne.

Nous demandons donc à la Municipalité d'étudier la possibilité :

- **Que la DSI (Direction des systèmes d'information) inventorie et soit avisée de tout site existants et à venir gérés par la ville afin d'en tenir un registre à jour.**
- **Que tous les sites existants ou à venir gérés par la ville de Vevey soient intégrés de manière homogène et au mieux des possibilités au nouveau site Vevey.ch, par exemple via des sous-domaine (xxx.vevey.ch).**
- **Qu'un cadre technique de référence soit fixé pour l'avenir afin que les projets, la maintenance et les mises à jours des sites soient simples et centralisés. Par exemple via la mutualisation de l'hébergement.**
- **Que la commission municipale « communication et informatique » soit sollicitée dans le cadre de ces réflexions.**

Nous demandons que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

Pour Vevey Libre

Pour le Centre-PDC

Pour les Vert'libéraux

Pour le PLR



Préemption et transparence

En 2020 avec la tentative d'achat d'objets immobiliers dans le quartier de la Valsainte, la Municipalité de Vevey a démontré que la procédure permettant le droit de préemption prévu par la loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) souffrait de quelques manquements dans la procédure d'acquisition.

Notre postulat demande l'étude d'une information régulière du Conseil communal, selon une procédure préalablement définie, concernant les objectifs, les critères et les moyens relatifs à l'exercice du droit de préemption par la Municipalité. Cela pourrait faire l'objet d'un règlement du Conseil communal afin de diminuer l'arbitraire et exposer publiquement les principales règles afin d'éviter les conflits d'intérêts.

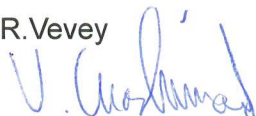
Il convient surtout de compléter l'information du public. S'agissant de l'utilisation de l'argent des contribuables, le principe de transparence doit s'appliquer plus largement et doit répondre aux questions suivantes :

- En fonction de quels critères (sociaux, économiques, financiers, géographiques, patrimoniaux, énergétiques, d'efficacité, etc.) le droit de préemption est-il exercé ou non ?
- Qui fixe ces critères ?
- Sont-ils régulièrement révisés ou actualisés ?
- Qui vérifie que les critères fixés sont effectivement respectés dans le processus de décision aboutissant à l'exercice ou non du droit de préemption ? A quelle fréquence cette vérification a-t-elle lieu ? Qui a accès au résultat de ces vérifications ?
- Quels prix sont payés ? Existe-t-il des règles en la matière ?
- Quel est le montant des loyers pratiqués dans les immeubles achetés au travers du droit de préemption ? Quel est le montant des loyers pratiqués dans les immeubles destinés à être bâtis sur des terrains acquis au travers du droit de préemption ?
- Les immeubles achetés sont-ils destinés à rester durablement la propriété de la Ville de Vevey ? Si non, quelles sont les règles fixées en la matière ?

Le présent postulat invite donc la Municipalité à nous présenter une procédure d'acquisition de biens immobiliers éprouvée pour répondre dans des délais souvent très courts aux offres de ce marché très particulier.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Valentin Groslimond



Transparence dans les votes du Conseil communal

Alors que la tendance sociétale est vers plus de transparence, les votes des Conseiller communaux restent – dans leur majorité - impossibles à décrypter pour le citoyen, car seul le résultat final n'est communiqué. Le vote électronique est déjà mis en place dans la majeure partie des législatifs des grandes villes vaudoises, la démocratie veveysanne aurait tout à y gagner

Durant cette législature, on a pu observer quelques difficultés des scrutateurs à compter les voix et dans certains cas, il a fallu recompter jusqu'à trois fois. De plus, on a eu le sentiment désagréable de voir la majorité changer de camp lorsque le recomptage était demandé pour des résultats serrés ! Dans tous les cas, les cent élus piaffent d'impatience durant le travail des scrutateurs.

A l'heure de la numérisation généralisée et du besoin de transparence en politique, il apparaît nécessaire d'équiper les élu-e-s veveysan-ne-s d'un système électronique pour donner leur avis lors des votes. Idéalement, il faudrait coupler cette « évolution » démocratique avec la réfection et la modernisation de la salle du Conseil communal mais au vu des finances communales, nous sommes d'avis qu'un tel projet ne pourra aboutir avant longtemps ou pour le moins, pas durant la prochaine législature. Dès lors, il serait dommage de ne pas profiter des moyens modernes de vote plus rapidement, surtout qu'aujourd'hui les moyens numériques ne manquent pas via les différents supports (ordiphones, tablettes et ordinateurs) que détiennent déjà chacun des élus.

Il ne nous paraît pas exagéré d'envisager – sans attendre – le vote électronique au Conseil communal et ce, à un prix raisonnable désormais.

Nous demandons à la Municipalité actuelle de lancer l'étude de la numérisation proposée ci-dessus afin que la future Municipalité puisse travailler sur ce dossier dès sa rentrée en fonction en été 2021.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Philippe Herminjard



Avec les soutiens :

Groupe UDC

Groupe Le Centre

Groupe Vevey Libre

Nom :

Signature :

Postulat “lutter contre la précarité menstruelle à Vevey”

Monsieur le syndic, Mesdames les municipales, Messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

la semaine dernière, la Ville de Renens a lancé un projet pilote visant à lutter contre la précarité menstruelle et à encourager les personnes menstruées à acheter des produits réutilisables et durables. La Ville va notamment distribuer des bons de 20 francs à utiliser dans un magasin de la commune spécialisé dans les produits menstruels. Le coût de cette opération, estimé à 15'000.-, est financé via le Fond communal pour le développement durable de la Ville et sur la base d'une microtaxe sur l'électricité, restituée à la population par le biais de projets.

Ce type d'initiative n'est pas le premier du genre, mais il vient à la suite d'une libération de la parole autour des règles et des problématiques qu'elles sont susceptibles d'engendrer.

Le Canton de Vaud a de son côté lancé en juin 2021 un projet pilote dans 7 établissements scolaires comprenant l'installation de distributeurs de protections menstruelles biologiques et garantis sans éléments toxiques, ainsi que des projets de sensibilisation en collaboration avec PROFA. En 2022, 45 établissements se joindront au projet.

La Suisse ne dispose pas de données officielles sur la précarité menstruelle mais la RTS a mené une enquête en février 2020, estimant le coût des règles dans la vie d'une personne menstruée à 4500.-. A cela s'ajoutent d'autres formes de discriminations économiques touchant plus spécifiquement les femmes: la “taxe rose” sur les produits dits “féminins”, par exemple, à savoir que les produits hygiéniques féminins, catégorisés en “produits de luxe”, sont taxés à 7,7%.

La précarité menstruelle existe partout, y compris à Vevey. Elle touche, par exemple, des jeunes, des personnes en situation de précarité économique, sans domicile fixe, migrantes, LGBTQAI+. A la précarité économique s'ajoute le tabou sociétal autour des règles qui réduit l'accès à l'information. Les personnes menstruées sont éduquées à cacher leurs règles et donc à se débrouiller seules.

Finalement, les protections industrielles jetables comportent non seulement des produits dangereux pour la santé (javel, parfum, viscosité, perturbateurs endocriniens, etc.) mais produisent aussi des déchets considérables.

Dès lors, Décroissance Alternatives propose à la Municipalité de se pencher sur des mesures visant à faciliter l'accès aux protections hygiéniques, à réduire les discriminations liées à la précarité menstruelle et à soutenir les personnes menstruées dans l'achat de produits réutilisables et durables.

Nous proposons plus spécifiquement:

1. De rejoindre le projet pilote proposé par le Canton de Vaud qui permettra d'installer des distributeurs de protections menstruelles gratuits dans les écoles secondaires et de proposer des projets de sensibilisation dans les classes.
2. D'installer un distributeur à la gare dans le but de rendre les protections accessibles à des personnes plus précarisées.
3. De proposer, sur la base du modèle de Renens, une subvention sous la forme de bons d'achat pour des produits hygiéniques réutilisables et durables (culottes menstruelles, cups, serviettes lavables, etc.) dans les magasins proposant ce type d'articles (par ex. Bokoloko, Manor, etc.).

Au nom du groupe Décroissance Alternatives,

Joëlle Minacci.

Postulat déposé le 7 octobre 2021.

da.

Vers une « bienvenue » élargie

La Ville de Vevey a mis en place le programme BienWenue au début du mois de décembre 2020, pour soutenir l'économie locale durement impactée par la crise sanitaire. Ce programme de bons d'achat est de même principe que les bons cantonaux « qoqa ». Les clients bénéficient de 20% de rabais lors de l'achat des bons et les commerces reçoivent une plus-value de 10% lors du remboursement ; les 30% de différence sont pris en charge par la Ville de Vevey. Le préavis N° 04/2021 du 20.01.21 nous en confirme le succès, avec près de 250 commerces partenaires et 100'000 bons vendus en 22 jours, représentant un million de francs qui circulent dans l'économie veveysanne.

D'autres communes ont entrepris des démarches similaires en faveur de commerces locaux et en faveur des ventes directes en campagne. L'intérêt porté à ces démarches, évident pendant les périodes de restriction de déplacements, paraît vite faiblir dès que ces restrictions diminuent. C'est ce que l'on observe dans le cas d'Orbe qui peine à vendre sa deuxième édition de bons. L'attrait du meilleur marché de l'autre côté de la frontière est fort et la crise sanitaire a amplifié la tendance croissante du e-commerce, impactant même les magasins des grandes enseignes.

L'engouement fugace des Urbigènes laisse supposer que beaucoup n'y ont vu qu'un coup de pouce ponctuel, spécifique à une crise tout aussi ponctuelle.

Il nous semble plutôt que la démarche porte en elle un sens bien plus large, celui de renforcer des activités économiques de manière durable, durable non seulement dans le sens économique-socio-environnemental, mais aussi dans celui de la durée.

Par la voie du présent postulat, nous exprimons le souhait que la Municipalité envisage une nouvelle édition BienWenue en élargissant qualitativement la démarche. Le projet ne se limiterait pas aux seules édition et promotion de bons. Il pourrait être accompagné d'une réflexion menée à un niveau public, par exemple sur la problématique de la désertification commerciale des centres-villes, sur les avantages d'une production locale, par voie de conférences et de débats, aussi en lien avec la SIC et la Promove. Il pourrait également comprendre des actions encourageant la vente directe auprès des commerçants du marché et auprès des agriculteurs et producteurs de la région.

Je remercie par avance le Conseil communal et la Municipalité de faire bon accueil à cette proposition.

Vevey, le 10.11.2021

Pour l'UDC Vevey

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Despot'.

Fabienne Despot



Vevey, le 11.11.2021

Postulat : « Une carte citoyenne pour développer l'intégration et le vivre ensemble »

Chères municipales et municipaux, chères et chers collègues,

Vous souvenez-vous de cette fois où vous pouviez utiliser une carte de médiathèque qui facilitait l'accès à votre cassette préférée (ok, ça, c'est pour les plus vieux d'entre-nous)?

Et de cette fois où une autre carte vous permettait de profiter de votre abonnement de piscine municipale (ok, celle-là je ne l'utilisais pas assez) ?

Ou encore de cette fameuse carte de déchetterie que vous présentiez avec fierté car, pour une fois, vous ne l'aviez pas oubliée à la maison ?

Et si une seule carte combinait toutes ces facilités mais pas que.

En effet, par ce postulat, nous aimerions inviter la municipalité à étudier le potentiel d'une carte citoyenne unique, ouverte à l'ensemble de la population. Celle-ci permettrait notamment de regrouper l'ensemble des prestations de service public de notre ville.

Cette carte se voudrait être un outil d'intégration, afin que chaque individu de notre ville puisse appartenir à la société dans laquelle il vit. Cela, comme mentionné, pour faciliter l'accès à des structures de notre municipalité mais également en ouvrant l'accès à des services essentiels (soins, logements, assurances etc) pour les personnes en détresse administrative comme, par exemple, la population vivant à Vevey mais dont le statut est sans-papiers. Ce terme fait souvent peur alors même que la majorité de cette population est en réalité des travailleurs.euses intégré.es mais sans statut légal.

Permettant l'accès à des droits fondamentaux garantis par la Constitution, cette carte ne serait toutefois pas à confondre avec un titre de séjour.

Plusieurs villes dans le monde, comme New-York, ont déjà proposé cet outil d'intégration et l'étude est en cours dans plusieurs villes de Suisse : Zurich, La Chaux-de-Fonds, Genève, Saint-Gall ou encore Berne.

Ce postulat demande donc à la Municipalité :

1. D'étudier toutes les possibilités de combiner les différentes cartes de la Ville en une seule et unique carte citoyenne afin de faciliter l'accès aux divers services publics.
2. D'étudier la mise en place de cette carte et des facilités qu'elle pourrait offrir à toute la population veveysane et cela également pour les services essentiels afin que les sans-papiers puissent également en bénéficier ; Cela afin de renforcer le sentiment d'appartenance à notre Collectivité.

(En espérant que cette étude permette également de remarquer qu'une carte peut être délivrée plus largement qu'au seul « mâle » de la famille, à l'instar de la carte de déchetterie. Bienvenue en 2021.)

Pour le Parti socialiste veveysan,
Marion Houriet

Postulat vision d'avenir pour les infrastructures sportives de Plan-Dessus.

Monsieur le syndic, Mesdames les municipales et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Petit rappel historique :

- 1930 attribution du terrain de Copet 1 au Vevey-Sports et devient le centre de la jeunesse sportive veveysanne
- 1931 inauguration d'une tribune couverte avec vestiaires et douches
- 1969 éclairages (13 projecteurs et 4 mâts)
- 1970 la société Rinzos & Ormond obtient l'accord de la Ville pour l'agrandissement à ses frais de la tribune centrale
- 1971 travaux de constructions des gradins par la ville
- 2008 inauguration des vestiaires avec buvette côté nord ainsi que l'installation de chaudières
- 2010 démolition en août des gradins côtés Veveyse et de travaux de génie civil pour les infrastructures avec le remplacement du terrain de football
- 2011 livraison du nouveau stade.

Toujours dans l'historique mais plus récent, le préavis 10/2010 – Demande de crédit pour la rénovation des infrastructures du stade communal de Copet 1, il est écrit : « ...depuis les années 30, la zone sportive de Copet est un centre d'enjeux urbanistiques importants pour notre commune et le stade n'échappe pas au nouveau regard porté sur cette partie de la ville, sa valorisation doit permettre d'améliorer des liaisons entre le quartier de Gilamont et de la gare ...».

L'argumentaire date d'il y a 12 ans et mentionne le nouvel ex-collège, mais la problématique globale est toujours bien d'actualité. L'état du stade, de ses infrastructures et de ses alentours en témoigne. Dès lors, comment faire pour que ces nombreux mètres carrés répondent à la visions urbanistique et sociétale que Vevey veut pour ce quartier dans l'avenir, ceci tout en répondant aux besoins des nombreux utilisateurs et habitants.

Nous devons également être conscients que ces infrastructures sportives devront à terme être rénovées ou remplacées et ce malgré une simple mention aux plans des investissements « adaptations aux normes ASF ». Ces rénovations devraient permettre un passage à de nouvelles normes et nouvelles pratiques à l'intérieur des stades et de leurs alentours.

Qu'il soit sportif, technique ou urbanistique, un changement réfléchi devra avoir lieu et permettra de définir les contours du quartier sur plusieurs décennies. Est-ce toujours un objectif pour la ville et la Municipalité de mettre à disposition des infrastructures adaptées à nos sportifs, spectateurs et habitants, tout en intégrant ces éléments dans le quartier et potentiellement d'en faire un poumon pour la vie locale et non de le limiter à un simple stade ?

Il faut également rappeler que le futur Plan d'affectation Nord-Ouest va permettre de traduire les objectifs et principes du concept directeur (Enjeux du territoire - Validé par le CC en 2019) et ainsi permettre la planification règlementaire, notamment avec le Plan Général d'Affectation et ce dans une vision à long terme. C'est maintenant que nous posons la base de la vision, de l'architecture et

de l'urbanisme des prochaines décennies du quartier de Plan Dessus avec ce nouveau PGA, de ce fait nous devons également définir les objectifs, les besoins et l'architecture des infrastructures de Copet.

Le plan d'affectation devrait permettre de donner une marge de manœuvre et d'adaptation aux acteurs/partenaires du monde du sport qui utilisent et utiliseront nos infrastructures, et d'intégrer le tout dans un quartier qui a évolué et évoluera dans le temps.

Par ce postulat, nous invitons la municipalité à étudier l'opportunité d'intégrer dans la réflexion du PA Nord-Ouest et plus particulièrement pour les infrastructures du stade de Copet :

- l'opportunité de développer les infrastructures sportives de Copet 1 en dehors du format actuel et d'y intégrer d'autres structures et/ou infrastructures (UAPE, restaurants, salle de sports, vestiaires, etc.) et ainsi d'éviter de la cantonner à un stade de football uniquement.
- de donner à cette nouvelle structure un rôle de poumon local pour le quartier de Plan-Dessus.
- permettre au stade de s'adapter aux besoins actuels et futurs des utilisateurs.
- de donner une image sportive à la ville avec de nouvelles infrastructures adaptées aux besoins et non par la réparation provisoire au coup par coup.

Vevey Libre – Nicolas Bonjour

Ce postulat est soutenu par :

de Centre - des Vert'Libéraux

En Avant Vevey ! M. Brocard

PLR

Postulat réflexion sur les subventions sportives et soutiens à nos associations sportives

Madame la présidente, Monsieur le syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues.

La Ville de Vevey met à disposition de nos associations sportives des salles et terrains à des tarifs attractifs (3CHF par heure de location) ou subventionne en partie une location externe.

De plus le service des sports met à disposition du matériel, des fournitures et entretien les salles et terrains du territoire communal. S'ajoute à cette liste non exhaustive, le Fonds de soutien aux jeunes espoirs de la ville de Vevey et une participation au Fonds régional aide aux jeunes sportifs, ainsi que de nombreuses participations et autres aides versées afin de promouvoir le sport de manière locale ou régionale.

Actuellement, chaque club ayant son siège et pratiquant sur le sol veveysan, peut prétendre à ces nombreux soutiens. Ces diverses dispositions communales se basent notamment sur le nombre de jeunes adhérents et licenciés d'un club (ex. Fonds Veveysans et régional ; les jeunes de moins de 20 ans avec licence). Toutes ces aides sont régies par les « Directives Municipales relatives aux subventions accordées aux athlètes, sociétés et manifestations sportives ». Ces directives permettent de mettre à disposition des locaux, d'accorder des subventions pour les jeunes, et de promouvoir le sport de manière général et sans distinction d'une activité sportive à l'autre.

Cependant dans la pratique, chaque association sportive à des nécessités propres à son activité, sa structure, ses besoins (matériels, surfaces, salles et terrains) et ce également en fonction de ses objectifs de participations aux diverses compétitions de niveau régional, cantonal voir national, qui font rayonner les clubs sportifs et les athlètes de Vevey à travers tout le pays.

La politique d'aide et de subventions accordées actuellement par Vevey ignore en partie l'aspect d'engagements, d'ambition et de développement entre les différents clubs. La ville n'aurait potentiellement pas la possibilité de soutenir un club avec un projet et/ou des objectifs, plus élevés que simplement le nombre et l'âge de ses membres licenciés, car pour rappel il s'agit de l'actuel critère en place pour obtenir des subventions et permettre de former des jeunes et de fournir de bonnes ressources aux associations.

Ce postulat n'a pas pour vocation de favoriser une association ou l'autre mais bien de conserver une base commune de subvention comme actuellement et d'y ajouter, une part pour les clubs voulant apporter un plus dans la formation, l'engagement et/ou la promotions du sport et l'activité physique à Vevey et ainsi d'augmenter le rayonnement de l'image sportive de la Ville et de ses offres à travers le pays.

Nous invitons la municipalité d'étudier l'opportunité de :

- 1) D'établir un soutien ciblé via un fond et/ou autres support pour les clubs sportifs veveysans qui auraient des ambitions et objectifs de niveau élevé et sur le long terme.
- 2) De se fixer l'objectif de rendre Vevey, Ville de sport, à travers ses associations, athlètes et manifestations et ainsi d'offrir une nouvelle vitrine à Vevey à travers le sport.
- 3) De prendre connaissance des objectifs à terme de chaque association afin d'anticiper les besoins de toutes en matière d'infrastructures et/ou soutiens.

Vevey Libre – Nicolas Bonjour



Ce postulat est soutenu par :

En Avant Vevey ! M. Porrogh

PLR

Climat et préemption....

Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Postulat

Agir pour le climat en associant le droit de préemption à la lutte contre le réchauffement climatique

Le parc immobilier des collectivités publiques doit être assaini. Les bâtiments comptent pour 40 % de la consommation d'énergie en Suisse. Comme le rappelle le récent rapport de l'Office fédéral de l'énergie¹, l'énergie grise et les émissions grises sont réduites lors d'assainissements de bâtiment.

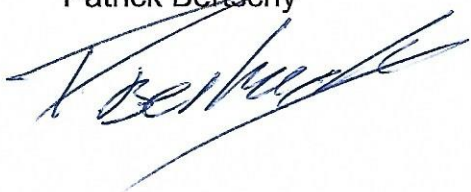
La loi sur la préservation et la promotion du parc locatif est actuellement utilisée par de nombreuses grandes communes en particulier le droit de préemption. Ainsi plusieurs villes comme la nôtre acquièrent des objets immobiliers. Cependant, le parc immobilier communal existant nécessite un investissement particulier afin de réduire drastiquement et efficacement sa consommation en énergie, *in fine* réduire les gaz à effet de serre émis lors de la production en énergie.

Récemment le Député Alexandre Berthoud a déposé au Grand Conseil un postulat visant à modifier la LPPPL afin que pour chaque franc investi pour l'exercice du droit de préemption, qu'un autre franc soit investi dans le patrimoine locatif communal en vue de le rénover ou de l'assainir.

En m'associant à sa démarche, j'ai le plaisir de déposer ce présent postulat afin que ;

1. La Municipalité dresse un état des lieux du montant dépensé lors de l'exercice du droit de préemption et du montant dépensé pour la rénovation de son parc locatif.
2. Inviter la Municipalité à étudier l'opportunité que lorsque notre Commune use de son droit de préemption qu'elle investisse le même montant pour la rénovation de son parc locatif.

Au nom du groupe PLR.Vevey
Patrick Bertschy



¹ Parc immobilier 2050 – Vision de l'OFEN 1^{er} mars 2022

Postulat : La complémentarité de l'offre publique-privée au service de l'accueil préscolaire

La question de l'accueil préscolaire est revenue plusieurs fois sur le devant de la scène politique veveysanne depuis la décision forte de quitter le réseau REVE survenue en 2021. La situation peut être résumée ainsi : malgré des changements structurels survenus ces dernières années, dont la création du réseau Vevey, le nombre de place n'a augmenté que faiblement et il est toujours insuffisant par rapport à la demande. Comme l'on recense annuellement plus de 200 enfants sur la liste d'attente, on peut dire qu'il y a urgence à trouver des solutions pour cet enjeu social important pour la qualité de vie des familles. Ainsi, nous proposons d'adopter une approche de complémentarité afin d'élargir l'éventail des possibilités pour y faire face.

Revenons sur le contexte dans lequel se déploie cette urgence : ayant déclaré l'urgence climatique, notre commune s'est dotée d'un plan climat ainsi que d'un plan des investissements afin, parmi d'autres missions, de rénover notre patrimoine financier. Dans celui-ci, on dénote une tâche régaliennne : l'urgence d'adapter le bâti scolaire aux besoins actuels et à venir dont a découlé le récent préavis municipal sur le déploiement de cette stratégie (P15/2023). Ainsi, des bâtiments provisoires onéreux et entravant d'autres usages de l'espace public seront construits afin de pouvoir conduire le plan de rénovation. À nos yeux, de telles constructions ne font pas sens pour traiter l'enjeu de l'accueil préscolaire, car une autre stratégie nous paraît plus adaptée pour répondre à la demande.

Avant d'aborder cette dernière, penchons-nous sur la situation actuelle de l'accueil préscolaire à Vevey et son fonctionnement structurel. Le réseau actuel se compose de cinq établissements, dont 4 publics, et offre environ 250 places d'accueil. L'exploitation de ces structures coûte *grosso modo* 5mio net par année à la commune. Dès lors, la création de nouvelles structures publiques induit une augmentation des charges directes et indirectes sur notre budget. La marge d'autofinancement présentée ces dernières années n'est pas en mesure d'absorber de telles augmentations en parallèle à tous les investissements projetés sans passer par d'autres coupes... Alors, comment faire pour répondre au besoin sans plonger la commune dans le rouge ? Observons brièvement ce qui se fait ailleurs : à Renens-Crissier, la collaboration étroite entre collectivités publiques et acteurs privés (associations et fondations) a permis l'avènement, en 2009, d'un réseau qui regroupe les multiples structures présentes sur le territoire pour l'accueil de jour de l'enfance et répond aux besoins existants.

Ce dernier exemple illustre l'approche de complémentarité que l'on souhaite apporter à travers ce postulat. D'une part, le développement de nouvelles structures et la libération progressive de places annoncés dans le document RI 05/2023 correspondent aux objectifs établis d'augmentation de l'offre de places publiques. D'autre part, il est essentiel de profiter de la fenêtre d'opportunité qui se présente dans le cadre de la révision des documents directeurs pour favoriser l'implantation de places associatives et/ou privées. Celles-ci permettront de compléter l'offre publique et de répondre pleinement à la demande dans les années futures sans augmenter les coûts pour la commune, ni pour les familles. La structuration en réseau doit permettre à la commune de garder un contrôle sur la qualité des prestations proposées à la population par l'ensemble des acteurs impliqués.

Avec l'assurance que cette approche constituera une plus-value pour la politique communale en matière d'accueil préscolaire, nous demandons à la Municipalité, par le biais de ce postulat, d'étudier la possibilité de :

1. Développer une politique d'accueil préscolaire la plus adaptée aux besoins en intégrant les possibilités liées aux structures associatives et privées de manière complémentaire aux structures publiques existantes ou en développement.
2. Mettre en place les conditions-cadres et agir proactivement pour favoriser l'implantation de places en crèches associatives et/ou privées sur le territoire veveysan.
3. S'inspirer des modèles existants dans d'autres communes en suisse romande et collaborer tant avec les acteurs établis et expérimentés dans ce secteur d'activité, comme la société *Pop e Poppa*, qu'avec les acteurs immobiliers actifs sur notre territoire.

Pour le groupe Vevey Libre
Mickael Bertschy

Avec le soutien de :

Agir sans attendre pour notre bien.... et pas seulement.....

Je me baladais dans le quartier de la place Robin et comme me l'ont fait remarquer de nombreux habitants, j'ai pu constater que les arbres qui ont été arrachés (sans doute pour de bonnes raisons) n'ont pas été remplacés, ce que ne comprennent pas les dits habitants.

J'ai également constaté que les fosses ont été comblées mais sans le bitume. On y voit du gravier, de la terre, de l'herbe et même des palettes CFF avec des bacs qui contiennent parfois des arbustes et végétations diverses non entretenus...

J'ai pu compter 18 emplacements (4 à la rue des Tilleuls, 5 à la rue du Jura, 6 à la rue Gutenberg, 3 à l'avenue Reller) soit les fosses des arbres abattus et non remplacés. Tant incroyable que cela puisse paraître, leur remplacement pourrait se faire sans suppression de places de parcs. Cette liste est évidemment non exhaustive.

Par conséquent, j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

- prévoir la plantation de ces arbres cette année encore, ou
- prévoir la plantation de ces arbres au printemps au plus tard, et
- tout mettre en œuvre pour que dorénavant, chaque arbre abattu soit remplacé au fur et à mesure et dès que la saison le permet.

Je remercie la Municipalité pour la réalisation de ces travaux.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Patrick Bertschy



Audit externe pour optimiser la gestion des services communaux et les conditions de travail des chefs et cheffes de service à Vevey

Objet

Postulat pour l'exploration des bénéfices d'un audit externe concernant la gestion des conditions de travail des chefs et cheffes de service de la Commune de Vevey.

Contexte

La commune de Vevey traverse actuellement des défis importants en matière de gestion interne, notamment avec le départ de plusieurs chefs de service ou leur absence prolongée pour raisons de santé. Ces absences créent des postes vacants et des difficultés de recrutement, ce qui impacte la fluidité et l'efficacité des services communaux. En conséquence, les collaborateurs restants voient leur charge de travail augmenter, ce qui pourrait, à terme, mener à un risque accru de surmenage.

Afin d'assurer la pérennité des services et la qualité des prestations offertes à la population, il est essentiel de maintenir un environnement de travail favorable pour nos chefs et cheffes de service. Un accompagnement adéquat et une gestion proactive des conditions de travail sont nécessaires pour garantir des décisions efficaces et une mise en œuvre harmonieuse des projets municipaux.

Dans ce contexte, un regard externe apparaît comme une approche pertinente pour identifier les améliorations possibles et proposer des actions concrètes, en vue d'un fonctionnement plus fluide et serein de nos services.

Demande

Le groupe PLR propose, par le biais de ce postulat, que la Municipalité explore les bénéfices d'un audit externe indépendant afin de :

1. Analyser de manière approfondie les facteurs pouvant expliquer les absences prolongées et les départs récents de plusieurs chefs et cheffes de service.
2. Identifier des pistes d'amélioration visant à renforcer les conditions de travail au sein de l'administration, en particulier pour les chefs et cheffes de service, afin de favoriser leur bien-être et leur engagement.
3. Informer le Conseil communal des conclusions de cet audit dès que possible, par le biais d'un rapport, permettant ainsi une réflexion commune sur les mesures à envisager pour le bien-être des collaborateurs.
4. Collaborer avec la commission du personnel pour définir, sur la base des recommandations issues de l'audit, une stratégie et un calendrier pour mettre en œuvre des actions d'amélioration.

Au nom du groupe PLR.Vevey

Sandra Marques
Présidente du Groupe PLR.Vevey

Avec le soutien de:

ORC 

Avec le soutien de:

EAV M. 



Lutter contre la précarité et le sans-abrisme : Coalition intercommunale

Conseil communal du 27 mars 2025

Postulat “Lutter pour la fin du sans-abrisme, un défi communal, cantonal et national : pour un état des lieux et une politique coordonnée et intercommunale des hébergements d'urgence”

Contexte

43m² est né en 2022 dans le Canton de Vaud, suite à un constat d'échec des dispositifs cantonaux d'hébergement d'urgence et de bas-seuil. En mai 2022, le collectif a occupé les jardins de la HETSL, obtenant ainsi que la Ville de Lausanne organise une table ronde sur l'hébergement d'urgence avec la HETSL et le soutien du Canton de Vaud.

Le Canton a ensuite mandaté les hautes écoles de travail social pour réaliser une étude et un colloque, co-organisé par le collectif et les HETS de Fribourg et Lausanne, intitulé Forum du sans-abrisme, qui s'est tenu les 30, 31 janvier et 1er février derniers². Cet événement inédit a réuni environ 700 scientifiques, professionnel·les de terrain, étudiant·es en travail social et membres du tissu associatif pour discuter des défaillances du dispositif actuel. Parmi les constats communs, la nécessité d'une stratégie coordonnée à l'échelle cantonale et nationale pour en finir avec le sans-abrisme a émergé.

En parallèle, le collectif 43m² a facilité la création d'une coalition intercommunale rassemblant des élu·es socialistes, vert·es et d'Ensemble à Gauche, afin de visibiliser cette problématique et relever le défi à l'échelle vaudoise.

Le dépôt de ce postulat intervient dans le cadre des travaux de cette coalition.

Situation cantonale

A la différence de nombreuses thématiques telles que les transports et les soins, les prestations liées aux hébergements d'urgence et la politique de lutte contre le sans-abrisme s'articulent principalement autour des politiques communales volontaristes. Celles-ci sont principalement financées par des subventions cantonales. Ce financement démontre actuellement ses limites puisque de nombreuses personnes se voient refuser l'accès à un hébergement d'urgence faute de place, contraignant celles-ci à dormir dehors. La pénurie de places s'explique aussi, et notamment, par le manque de répartition des hébergements dans le Canton mais aussi par un manque de locaux disponibles répondant aux critères d'accueil.

Quand l'offre est absente sur le territoire communal, les personnes rejoignent alors d'autres communes pour y trouver refuge. Le sans-abrisme est une réalité sociale dont tout le monde doit se saisir et ce n'est pas uniquement aux centres urbains de s'y intéresser et de financer ces prestations. Les centres urbains étant particulièrement concernés par la problématique, ceux-ci se retrouvent limités dans leurs prestations, souvent pour raisons budgétaires. Dans ce contexte, il est à déplorer qu'en avril 2024, 31 communes avaient symboliquement suspendu

¹ <https://43m2.org/home>

² <https://www.hetsl.ch/evenements/detail/evenement/forum-du-sans-abrisme>

leur contribution à la participation à la cohésion sociale (PCS) cantonale arguant par exemple que « les montants étaient déraisonnables et disproportionnés »³.

Entre 2023 et 2024, le budget cantonal « Soins infirmiers et médicaux aux populations vulnérables » subissait une réduction de 1,92 % et parallèlement, le budget alloué à la « Réforme policière » était augmenté de 12,64 %. Les budgets sont formels : nos politiques réinvestissent les budgets du social dans le sécuritaire.

La réalité du terrain ainsi que le Rapport mandaté par le Canton « Evaluation du dispositif d'hébergement d'urgence dans le canton de Vaud »⁴ démontre que « l'offre proposée est insuffisante et inadaptée. Chaque année et chaque nuit, de nombreuses personnes se voient refuser l'accès à un accueil de nuit faute de places. » Pourtant notre Constitution vaudoise selon son article 33 alinéa 1 assure que : « Toute personne dans le besoin a droit à un logement d'urgence approprié et aux moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine. » Pour exemple, en 2023 et rien qu'à Lausanne, les travailleur.euse.s sociaux ont dû refuser un lit à 11'725 reprises, par manque de places disponibles.

Le rapport sus-mentionné propose également des mesures clefs qui permettraient d'améliorer significativement l'impact de l'hébergement d'urgence. Les plus importantes sont : le développement d'espaces d'accueil de jour et la refonte d'une partie du dispositif en hébergement 24h/24h ; la création de nouveaux espaces proposant des prestations d'hygiène et d'alimentation gratuites ; le renforcement des solutions de type logement de transition et housing first ; le développement d'une vision stratégique et l'élaboration d'une politique sociale du logement renforcée. Malheureusement, la faisabilité de ces mesures dépend largement de l'existence de stratégies cantonales et nationales, aujourd'hui inexistantes.

Situation (inter)communale

L'offre proposée par Caritas pour la Riviera, soit 22 places d'hébergement d'urgence, outre les problèmes urgents de disponibilité de locaux afin de garantir la continuité de l'accueil, se révèle insuffisante face aux enjeux sociaux concernant les personnes sans-abris⁵. Chaque année, des personnes sans solutions de logements durables sont contraintes soit de dormir dehors soit de rejoindre une autre commune vaudoise dans l'espoir d'y obtenir un lit pour la nuit.

A Vevey et dans les communes voisines, l'Association Régionale d'Action Sociale Riviera (ARAS) a notamment pour but d'appliquer la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003, dont l'article 4a prévoit un droit à une aide d'urgence, en particulier en ce qui concerne le logement. Or, le dernier rapport d'activité de l'ARAS (de 2023) ne faisant aucune mention de l'hébergement d'urgence.

³ Voir: <https://www.letemps.ch/suisse/val-de-romandie/trente-et-une-communes-suspendent-leur-contribution-a-la-facture-sociale>

⁴ (2023, Gutjahr E., Leresche F., Rao Dhananka S., 111 p.)
https://www.hets-fr.ch/media/2a1hcxi5/evaluation-dispositif-h%C3%A9bergement-urgence-vaud-rapport-hets-fr_final.pdf

⁵ Selon le rapport d'activité 2023 de Caritas Vaud, 1'013 personnes ont été refusées dans les 3 lieux d'accueil du Canton. https://caritas-vaud.vevey.ch/rapport-dactivite-caritas-vaud-2023/#-Nk_xnB-K8MqltTZIFaB

Voir également le rapport de la CoGest de février 2023, p. 28,
(<http://conseil.vevey.ch/conseilcommunal/download.asp?d=5135>) qui mentionne 1-5 refus par soir.

Conclusion

En conclusion, le Conseil Communal souhaite que la Municipalité adopte une démarche proactive vis-à-vis de la problématique du sans-abrisme, avec l'objectif de renforcer la coordination intercommunale et de faciliter sa mise en œuvre.

Pour ce faire, le Conseil Communal invite dans un premier temps la Municipalité à étudier l'opportunité de solliciter l'ARAS Riviera ou un autre organisme compétent afin de produire un rapport couvrant l'ensemble des communes représentées à l'ARAS Riviera et documentant :

1. les besoins régionaux spécifiques en matière d'hébergement d'urgence ;
2. les actions et prestations mises en place pour lutter contre le sans-abrisme ;
3. l'adéquation du dispositif actuel vis-à-vis de la demande ;
4. l'état des lieux de la mise en œuvre des recommandations du rapport dit « Leresche » ;
5. la disponibilité de locaux utilisables comme hébergement d'urgence et les moyens à disposition de toutes les communes membres de l'ARAS Riviera pour en mettre à disposition ;
6. les leviers d'action dont dispose l'ARAS Riviera, en tant qu'organe en charge de la mise en application de la LASV, pour obtenir des locaux permettant de répondre aux besoins en matière d'hébergement d'urgence et ce, dans toutes les communes concernées ;
7. les enjeux, et les stratégies mises en place si elles existent, de coordination inter-urbaine, en particulier avec Lausanne, principal pourvoyeur de logement d'urgence du canton ;
8. l'état de la collaboration stratégique avec le canton (DGCS).

En l'absence de structure adaptée pour répondre aux besoins, le Conseil Communal invite la Municipalité à étudier l'opportunité de constituer une plateforme, ou de doter une plateforme existante des moyens financiers, légaux, et infrastructurels, afin de coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une stratégie intercommunale de lutte contre le sans-abrisme.

Par sa démarche proactive, la commune encouragerait également activement les autres communes vaudoises à renforcer leur politique sociale sur la thématique.


Pour le groupe DA.
Sabrina Berrocal


Pour le groupe PS
Julien Rilliet


Pour le groupe des Vert-e-s
Valérie Zonca

Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales,
Messieurs les Municipaux,

Le Comité référendaire avec le soutien des groupes, PLR Vevey, le Centre et Verts-Libéraux, UDC, En Avant Vevey et Vevey Libre, vous propose de réagir rapidement au résultat de la votation du 24 novembre dernier, mais également à la pétition « Stop à cette absurdité, 7/7 jours y compris jours fériés », remise à la Municipalité le 5 décembre 2022.

Nous proposons ainsi une modification du Règlement du 2 septembre 2004 sur le stationnement en ville de Vevey sur trois points principaux, soit :

- L'abandon de la tarification des places de parc (en surface) les dimanches et jours fériés.
- L'instauration de l'horaire suivant pour TOUTES les places de parc payantes (en surface) : de 8h à 12h et de 13h30 à 19h.
- L'instauration d'une durée minimale du stationnement de deux heures.

L'article 9 du Règlement du 2 septembre 2004 sur le stationnement en ville de Vevey a actuellement la teneur suivante :

« *Article 9*

Aux endroits où la demande de places de parc dépasse les possibilités de parcage, la Municipalité peut régler la durée du stationnement pendant certaines heures ou en permanence.

Elle peut le soumettre à une taxe perçue au moyen d'un appareil de contrôle ».

Les motionnaires proposent la nouvelle teneur suivante de l'article 9 :

« 1. Aux endroits où la demande de places de parc dépasse les possibilités de parcage, la Municipalité peut réglementer la durée du stationnement pendant certaines heures ou en permanence.

2. La durée du stationnement autorisé est au minimum de deux heures. Des exceptions peuvent être prévues pour les places de parc « dépose-minute » ainsi que pour le secteur de la gare.

3. La Municipalité peut soumettre le stationnement à une taxe perçue au moyen d'un appareil de contrôle.

La taxe pour le stationnement en surface ne pourra être perçue que pour l'utilisation de places de parc aux horaires suivants : 08h00-12h00 / 13h30-19h00.

Aucune taxe ne pourra être perçue, pour le stationnement en surface, les dimanches et jours fériés.

Des exceptions peuvent être prévues par la Municipalité pour le secteur de la gare ».

La Municipalité et le Conseil Communal se prévalent d'être à l'écoute de la population, en valorisant les démarches participatives, la concertation, et le dialogue. Voici donc un excellent moyen de mettre ces principes en pratique, et cela sans délai.

Au nom du Comité référendaire, et des groupes, PLR Vevey, le Centre et Verts-Libéraux, UDC, En Avant Vevey et Vevey Libre.

Comité Référendaire Patrick Bertschy

Comité Référendaire Sarah Tobler

Le Centre Jean- Marc Roduit

Verts-Libéraux Gülcü Ceki

UDC Bastien Schobinger

En Avant Vevey Oliver Ghorayeb

Vevey Libre Jérôme Christen.....

PLR Sandra Marques

Postulat “Un hébergement pour les victimes de violences domestiques”

Le présent postulat s’inscrit dans la continuité de plusieurs dépôts ces dernières années demandant que la Municipalité s’implique dans la création d’une structure d’hébergement pour les victimes de violences domestiques: le postulat Julien Rillet “Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes” (2020); l’interpellation interpartis Marion Houriet (Parti socialiste, décroissance alternatives, les Vert.e.s) “Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes* : Un dossier toujours d’actualité avec des réponses qui ne font toujours pas face à l’urgence !” (2023); l’interpellation interpartis Valérie Zonca (les Vert.e.s, Parti socialiste, décroissance alternatives) : « Violences domestiques: l’urgence d’agir » (2024).

Nous relevons deux éléments déjà cités dans les précédentes interventions. Premièrement, la Riviera ne dispose pas de centre d’hébergement pour les victimes de violences domestiques et le Canton s’illustre par un manque de places disponibles pour répondre à la demande. Deuxièmement, plusieurs féminicides à Vevey et dans le Canton ces dernières années montrent l’urgence d’agir pour offrir une protection et un soutien aux personnes victimes de violences domestiques.

En septembre 2023, le Service de la cohésion sociale de la Ville de Vevey, en collaboration avec deux citoyennes veveysannes, Marie Leuba et Sabrina Pellegrino, a organisé la journée de réflexion « Agir face aux violences faites aux femmes : pratiques bénéfiques et inspirantes et pistes d’actions prioritaires pour la Ville de Vevey ». Cette journée a mis en évidence le besoin d’un lieu d’hébergement sur la Riviera pour les victimes de violences domestiques. La dernière commission “Egalité des genres” du 30 octobre 2024 a fait émerger également le vœu d’un engagement prioritaire sur la création d’un hébergement à Vevey.

Tout en reconnaissant l’initiative et l’engagement du Service de cohésion sociale dans son champ de compétences relatif à la lutte contre les violences domestiques, nous relevons que la recherche et l’attribution de locaux destinés à l’accueil des victimes de violences domestiques relèvent de plusieurs services de la Ville. Ce postulat demande donc que dans le cadre de sa politique foncière proactive et ambitieuse, la Municipalité mette la priorité sur l’attribution de locaux à un lieu d’accueil de victimes de violences domestiques.

Dès lors, par ce postulat, nous demandons à la Municipalité :

- De faire de l'attribution d'un local pour la création d'un hébergement pour les victimes de violences domestiques un dossier prioritaire.
- D'examiner quels locaux propriétés de la Ville peuvent y être affectés.
- De mener une recherche active pour identifier les locaux vides dans la Ville.
- De mobiliser les communes du district dans la recherche de solutions à l'échelle régionale.
- De lancer un appel aux propriétaires privés pour les inviter à prendre contact avec la municipalité dans le cas où ils disposent de locaux adaptés à un hébergement pour les victimes de violences domestiques.

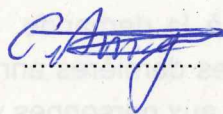
Vevey, le 27 mai 2025.

décroissance alternatives (da.)


Joëlle Minacci



Parti socialiste



Les Vert.es.



Des indicateurs financiers reconnus pour comprendre la situation financière objective de Vevey

La lecture des comptes et du budget de la ville de Vevey en général reste très difficile à comprendre pour un non initié et même pour un-e élu-e au Conseil communal. Apprécier la bonne ou la mauvaise gestion financière de l'administration communale ainsi que l'efficacité des prestations offertes à la population ne peut se réaliser qu'avec des indicateurs financiers éprouvés.

La publication du budget et des comptes de la commune de Vevey nous donne des chiffres globaux (recettes, charges, autofinancement, pertes, bénéfices et beaucoup de détails concernant chaque département) mais ne nous permettent pas d'apprécier les tendances réelles concernant les flux financiers. De plus, il ne nous est pas possible de comparer directement nos comptes et notre politique financière avec d'autres communes vaudoises similaires.

Le but suivi par les indicateurs financiers est de fournir un outil pour évaluer de manière objective l'évolution des finances communales. Ils sont proposés par la Direction des finances communales du DGAIC¹. Ces indicateurs permettent d'évaluer les taux d'endettement brut et net, la quotité d'investissement, les quotités des intérêts nets et de la charge financière notamment. Enfin, leur établissement vise également à faciliter l'exercice de la surveillance de l'État, c'est pourquoi, ils doivent être utilisables par les membres du Conseil communal.

Le soussigné a tenté de travailler sur les indicateurs proposés sur les comptes de plusieurs années antérieures. Certaines difficultés sont apparues, car des rubriques de comptes nécessaires pour le calcul n'apparaissent pas dans la brochure officielle des comptes de Vevey. Certains montants se trouvent sans doute dans d'autres rubriques comptables.

Utiliser le Memento sur les indicateurs financiers proposés aux communes par le canton s'avèrerait un avantage pour comprendre nos finances en détail et mieux saisir les tendances dépensières de la politique menée par notre commune.

En conclusion, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

- Souscrire à une analyse des finances en utilisant les indicateurs financiers proposés par le canton aux communes avec la publication des comptes annuels dès leur présentation en 2026. Ces indicateurs sont proposés dans le [Memento publiés par le DITS](#).
- De présenter les indicateurs possiblement utilisables pour budget 2026 déjà.

Nous remercions la Municipalité pour sa réponse à ce postulat.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey, Philippe Herminjard

Annexe : présentation des indicateurs calculés sur la base des brochures de comptes officiels de Vevey pour les années concernées.

¹ Département des institutions, du territoire et du sport



**Département des institutions, du territoire
et du sport (DITS)**

*Direction générale des affaires institutionnelles
et des communes (DGAIC)*

Direction des finances communales

Memento sur les indicateurs financiers

Définition, calcul et interprétation des indicateurs financiers figurant sur le tableau de bord communal de la Direction des finances communales 2022

Lien ci-dessous :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/finances_communes/fichiers_pdf/Memento_sur_les_indicateurs_financiers.pdf

Remarque : les valeurs dans les tableaux qui suivent ont été obtenus par le soussigné obtenues dans les brochures des comptes de la Ville de Vevey pour les années concernées.

Cette présentation est donnée à titre d'exemple, des erreurs sont possibles.

Philippe Herminjard, le 18.09.2025.

Taux d'endettement net

Quelle part des revenus fiscaux annuels est nécessaire pour amortir la dette nette de la commune ?

	Comptes 2024	Comptes 2023	Comptes 2020	Comptes 2019
Vevey (CHF)				
Patrimoine financier (Actif du bilan)	155 019 272	-2 594 619	153 867 589	147 634 967
910 Disponibilités	8 407 958	5 761 217	13 405 377	13 593 844
911 Débiteurs et comptes courants	10 249 661	-6 510 720	25 518 716	24 894 567
912 Placements du patrimoine financier	121 495 446	2 040 533	97 762 348	97 578 069
913 Actifs transitoires	14 866 207	-3 885 649	17 181 148	11 568 487
Engagements bruts (Passif du bilan)	249 303 893	7 683 473	229 781 987	225 707 326
920 Engagements courants	17 397 387	1 831 703	15 456 914	19 691 438
921 Dettes à court terme	63 000 000	-11 000 000	90 000 000	75 000 000
922 Emprunts à moyen et long terme	156 912 500	14 750 000	112 912 500	123 162 500
923 Engagements envers des propres établissements et fonds	0	0		
925 Passifs transitoires	11 994 006	2 101 770	11 412 573	7 853 388
Revenus fiscaux corrigés	84 867 637	82 822 305	72 329 281	78 105 197
40 Impôts	82 565 255	79 888 887	69 304 515	76 005 197
44 Parts à des recettes cantonales	2 302 382	2 933 418	3 024 766	2 100 000
x Compensation RFFA selon décompte				
x Effets redistributifs de la péréquation selon décompte				
(Engagements bruts - patrimoine financier)	94 284 621	10 278 092	75 914 398	78 072 359
Revenus fiscaux corrigés	84 867 637	82 822 305	72 329 281	78 105 197
	111%	12%	105%	100%
	Acceptable	Bon	Acceptable	Acceptable

Critères : Bon > acceptable > mauvais > problématique

Degré d'autofinancement

Quelle part des investissements nets de la commune est financée par la marge d'autofinancement ?

Vevey (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2023	Comptes 2020	Comptes 2019
Marge d'autofinancement	2 692 790	2 392 049	17 501 080	14 109 313
+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement				
- Excédent de charges du compte de fonctionnement	-5 218 808	-4 515 167	7 283 113	3 908 416
331 Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	9 833 853	17 205 689	8 139 086	8 150 645
332 Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif				4 263
333 Amortissements du découvert du bilan				
38 Attributions aux financements spéciaux	1 689 413	1 968 994	2 244 320	2 452 379
48 - Prélèvements sur les financements spéciaux	-3 611 668	-12 267 467	-165 439	-406 390
Investissements nets	20 756 500	9 234 200	6 485 094	19 075 632
50 à 58 + Dépenses reportées au bilan	21 400 756	9 435 896	5 039 645	15 794 641
60 à 66 - Recettes reportées au bilan	-644 256	-201 696	1 445 449	3 280 991
Marge d'autofinancement	2 692 790	2 392 049	17 501 080	14 109 313
Investissements nets	20 756 500	9 234 200	6 485 094	19 075 632
	13%	26%	270%	74%
	Problématique	Problématique	Optimal	Insuffisant
Critères:	Optimal > Acceptable à bon > Insuffisant > Problématique			

Degré de couverture des charges

Quelle part des charges courantes de la commune est couverte par ses revenus courants ?

Vevey (CHF)	Comptes 2024	Comptes 2023	Comptes 2020	Comptes 2019
Revenus courants	152 004 474	148 433 627	0	0
4 + Revenus du compte de fonctionnement	159 763 339	164 799 879		
48 - Prélèvements sur les financements spéciaux	-3 611 668	-12 267 467		
49 - Imputation internes	-4 147 197	-4 098 785		
Charges courantes	159 145 568	163 247 267		
3 + Charges du compte de fonctionnement	164 982 147	169 315 046		
332 - Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	?	?		
38 - Attributions aux financements spéciaux	-1 689 412	-1 968 994		
39 - Imputations internes	-4 147 167	-4 098 785		
Revenus courants	152 004 474	148 433 627		
Charges courantes	159 145 568	163 247 267		

96% 91%

Insuffisante Problématique

Critères : Optimale > Acceptable > Insuffisante > Problématique

Capacité d'autofinancement

Quelle proportion des revenus courants est disponible por financer de nouveaux investissements ?

	Comptes 2024	Comptes 2023	Comptes 2020	Comptes 2019
Vevey (CHF)				
Marge d'autofinancement	2 692 790	2 392 049	0	0
+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement				
- Excédent de charges du compte de fonctionnement	-5 218 808	-4 515 167		
331 Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	9 833 853	17 205 689		
332 Amordissement extraordinaires du patrimoine administratif				
333 Amortissements du découvert du bilan				
38 Attributions aux finacements spéciaux	1 689 413	1 968 994		
48 - Prélèvements sur les financements spéciaux	-3 611 668	-12 267 467		
Revenus courants	152 004 474	148 433 627		
4 + Revenus du compte de fonctionnement	159 763 339	164 799 879		
48 - Prélèvements sur les financements spéciaux	-3 611 668	-12 267 467		
49 - Imputation internes	-4 147 197	-4 098 785		
Marge d'autofinancement	2 692 790	2 392 049		
Revenus courants	152 004 474	148 433 627		
	2%	2%		
	Mauvaise	Mauvaise		

Critères : Bonne > Suffisante > Insuffisante > Mauvaise

Quotité d'investissement

Quelle est la part des investissements par rapport à l'ensemble des dépenses de la commune ?

	Comptes 2024	Comptes 2023	Comptes 2020	Comptes 2019
Vevey (CHF)				
Investissements bruts	21 400 756	9 435 896	0	0
5 + Dépenses reportées au bilan	21 400 756	9 435 896		
Dépenses consolidées	149 311 684	146 041 578		
3 + Charges du compte de fonctionnement	164 982 147	169 315 046		
5 Dépenses reportées au bilan	?	?		
331 - Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	-9 833 853	-17 205 689		
332 - Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif				
333 - Amortissements du découvert du bilan				
38 - Attributions aux financements spéciaux	-1 689 413	-1 968 994		
39 - imputations internes	-4 147 197	-4 098 785		
<u>Investissements bruts</u>	<u>21 400 756</u>	<u>9 435 896</u>		
<u>Dépenses consolidées</u>	<u>149 311 684</u>	<u>146 041 578</u>		
	14%	6%		
	Importante	D'importance modérée		
Critères :	Très importante > Importante > D'importance modérée > Peu importante			



Postulat « Visiter la Riviera, c'est bien... en train ou en vélo, c'est mieux ».

Il est bien connu que l'un des gestes individuels ayant le plus d'impact sur le climat est de prendre l'avion. Un aller-retour pour New York émet autant de gaz à effet de serre (GES) que parcourir environ 12'000 km en voiture¹ – soit environ une année de trajets pour un automobiliste vaudois moyen.

Puisque nous souhaitons bien sûr continuer à partir en vacances, il est nécessaire de repenser le tourisme afin de créer des voyages dépayés en train ou à vélo. C'est bien sûr vrai pour nos vacances mais c'est aussi vrai pour l'offre touristique que l'on développe sur la Riviera, c'est-à-dire pour les gens que l'on accueille. Une telle démarche est importante pour le climat, mais aussi pour préserver les emplois dans l'hôtellerie et le secteur touristique au long terme en permettant au secteur de s'adapter aux changements en cours.

A ce sujet, nous avons récemment appris que Copenhague a mis en place depuis l'été passé le système CopenPay, qui récompense les visiteurs venant en train ou à vélo depuis l'étranger. Ces voyageurs bénéficient, par exemple, d'entrées gratuites au sauna, de réductions sur certaines attractions ou encore d'un sur-classement dans les hôtels.

Même si, bien sûr, le sauna n'est pas très veveysan (bien que nous disposions d'une magnifique installation au bord du lac), **ce postulat invite la Ville à explorer l'adaptation du concept "CopenPay" à la Ville de Vevey ou la Riviera, en collaboration avec l'association Montreux-Vevey Tourisme.**

En effet, ce dispositif présente plusieurs avantages : il valorise les touristes respectueux du climat, il anticipe dès aujourd'hui un futur où les vols aériens seront plus rares et plus coûteux et il met en avant notre région comme une destination facilement atteignable en train ou à vélo ; tout cela pour un coût raisonnable qui pourrait être financé tout ou en partie par les taxes de séjour. Cela permettrait aussi de développer une offre de tourisme particulière à Vevey en coordination avec celle proposée par Montreux.

¹ Calcul d'émissions basé sur le calculateur MyClimate pour les vols en avion et Mobitool v3 pour les voitures.

Vevey sous la loupe : mesurer l'efficacité des mesures prises pour la satisfaction des usagers et des contribuables

Les indicateurs clés de performance (ICP) sont des outils essentiels pour mesurer l'efficacité, la qualité des services publics et la satisfaction des usagers. Ils permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs stratégiques, de détecter d'éventuels dysfonctionnements, d'ajuster les priorités et d'améliorer la transparence et la redevabilité des administrations.

À Vevey, il convient d'étudier si de tels indicateurs sont déjà utilisés de manière systématique au sein des services communaux, de connaître leur nature et leur portée, et, le cas échéant, de réfléchir à leur renforcement ou à la mise en place d'un système cohérent et harmonisé. Cela permettrait d'assurer un suivi plus efficace des prestations offertes aux habitantes et habitants, ainsi que de renforcer la qualité et la transparence de la gestion publique. Ces indicateurs pourraient par ailleurs constituer un outil précieux pour les commissaires de la commission de Gestion, car celle-ci doit régulièrement demander des compléments d'information pouvant être régulièrement répondus par les ICP. Parmi les indicateurs à suivre, on pourrait notamment penser à :

- Le temps de traitement des différentes demandes faites aux services communaux (par exemple : demandes d'autorisation, subventions, interventions sociales, etc.)
- La répartition des activités entre contrôle, développement et soutien dans les différents dicastères
- Le recours à des consultants externes
- L'absentéisme du personnel communal
- La satisfaction des usagers et des parties prenantes (citoyens, entreprises, associations, etc.)

Dans ce contexte, le postulant, au nom du Groupe PLR, invite la Municipalité d'étudier l'opportunité d'établir un rapport détaillant :

- L'état actuel de l'utilisation des ICP dans les services communaux, en précisant s'ils existent, leur nature et leur portée.
- Les éventuelles lacunes ou absences d'ICP et les raisons associées.
- Les possibilités d'harmonisation, de renforcement ou de création d'un système global d'ICP.
- Les actions envisagées pour mieux utiliser ces indicateurs dans le suivi des services et la communication avec les habitantes et habitants.

Conclusions :

Ainsi, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de développer, ou le cas échéant de renforcer, un système d'indicateurs clés de performance (ICP) au sein de l'administration communale, afin d'assurer un suivi efficace de l'efficacité des services, de la qualité offerte aux usagers et de la satisfaction des habitantes et habitants, et d'en prendre compte régulièrement au Conseil communal.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey, Philippe Herminjard

Postulat : Pour une étude sur l'opportunité de recourir à des agents de sécurité privés afin de renforcer le sentiment de sécurité sur le domaine public veveysan

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers et Chères Collègues,

Le bord du lac Léman, les jardins publics et les promenades de la ville de Vevey sont des lieux prisés tant par la population locale que par les visiteurs. Cependant, une partie des usagers exprime régulièrement un sentiment d'insécurité, notamment en soirée ou durant les week-ends. Incivilités, nuisances sonores, comportements à risque ou consommation d'alcool/drogues y sont parfois rapportés.

Le harcèlement est également monnaie courante et a pris une telle ampleur que nous connaissons tous ici quelqu'un qui en a été victime d'une manière ou d'une autre. Les femmes, en particulier, osent de moins en moins se promener seules en ville, et ce à toute heure de la journée.

Et même si la municipalité a pris des mesures et mis en place une plateforme « stop harcèlement » il y a plus de trois ans, nous avons aujourd'hui des témoins qui peuvent confirmer que notre police est surchargée et ne peut pas toujours intervenir immédiatement. Un exemple a été cité lors de la dernière réunion du CI ASR (*le PV est disponible ici : <https://www.securite-riviera.ch/home/seances-du-conseil-intercommunal-2023-4cbe176b572c127f6de4add3436f4274-8a4aa0197d88638233fafcf8ad80fc70>*). Il s'agit d'une jeune femme qui a été victime d'agression sexuelle un dimanche après-midi sur la « Dolce Riviera ». La police n'est arrivée qu'une heure plus tard.

Certaines communes vaudoises (Vandœuvres, Bellevue, etc.) ont choisi de renforcer la présence sur le terrain par l'engagement d'agents de sécurité privée, en complément des forces de l'ordre, avec des effets positifs sur la dissuasion et le sentiment de sécurité des citoyens.

Nous demandons à la Municipalité d'étudier l'opportunité et la faisabilité de recourir à une entreprise de sécurité privée pour renforcer la surveillance et la présence humaine dans les lieux publics suivants :

- le bord du lac Léman,
- les jardins Doret, Rivage et d'autres espaces verts fortement fréquentés,
- les quais et zones de promenade,
- et d'autres lieux identifiés comme sensibles ou problématiques selon les données de la police et les remontées citoyennes.

L'étude devra notamment évaluer :

1. La légalité et le cadre réglementaire pour une telle délégation dans l'espace public ;
2. Le coût estimé selon différents scénarios d'intervention (fréquence, durée, lieux, missions) ;

3. Les bénéfices attendus en matière de dissuasion, de tranquillité publique et de complémentarité avec les forces existantes ;
4. Les modalités de communication avec la population et de suivi (retours d'expérience, indicateurs) ;
5. L'expérience d'autres communes vaudoises et les enseignements pouvant en être tirés.
6. La baisse de charge qui serait envisageable pour ASR

Conclusion :

L'objectif n'est pas de privatiser la sécurité publique, mais de réfléchir à des mesures complémentaires, ciblées et proportionnées, dans un souci de cohésion, de prévention et de bien-être pour tous les usagers de l'espace public veveysan.

Merci de votre attention.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey

Maria Boissard

Conseillère Communale PLR

« Vevey en gare d'urgence, le deal doit dérailler ! »

Installation d'un poste de police mobile à la Gare de Vevey pour mettre le deal de rue sur le quai de départ.

Constats :

- Le refus populaire du 29 juin 2025 concernant les mesures globales de sécurité n'a pas fait disparaître le problème, qui persiste et s'aggrave.
- L'espace public est progressivement abandonné à des activités illégales, au détriment des habitant-e-s, des commerçants et de l'image de notre Ville.
- Le choix et la mise en œuvre de nouvelles mesures structurelles prendra du temps, il est donc urgent d'agir maintenant, même par des mesures temporaires.
- Malgré une légère accalmie durant l'été (liée à une présence policière accrue), la situation se détériore de jour en jour : deal de rue, agressions, incivilités, sentiment d'insécurité.
- Un large consensus existe sur l'effet dissuasif d'une **présence policière régulière et visible dans les zones sensibles** – ce que l'expérience estivale a d'ailleurs confirmé. Alors, **agissons et appliquons cette mesure sans plus tarder.**

Propositions :

Face à l'urgence, j'invite la Municipalité à :

1. Étudier, **sans délai**, la faisabilité d'un **poste de police mobile** (unité policière fixe déployée temporairement), devant la Gare de Vevey (par exemple : un container modulaire, un fourgon ou une autre structure adaptée), en collaboration avec Police Riviera voire les CFF ;
2. Présenter un **plan d'action rapide pour réoccuper et sécuriser durablement** l'espace public autour de la gare, tout en coordonnant efficacement avec les secteurs voisins fortement impactés, comme la Place Robin ;
3. Examiner un **renforcement immédiat des effectifs** de police de proximité dans le secteur, même par redéploiement temporaire ;
4. **Communiquer régulièrement** avec la population sur les mesures prises et les résultats obtenus, afin de restaurer la confiance.

Pourquoi c'est faisable :

- La **Loi sur les communes (LCV)** confère à la Commune la compétence en matière de sécurité publique.
- Des **modèles similaires** de postes mobiles **existent** déjà dans d'autres villes suisses et ont fait leurs preuves.
- Si cela s'avère nécessaire, les **CFF sont souvent ouverts** à des partenariats pour sécuriser les abords de leurs gares.
- L'**infrastructure nécessaire est simple** (container ou autre, électricité, radio, signalétique) et à **coût modéré**.

Conclusion :

Installer un poste de police mobile à la gare serait un signal fort : **Vevey reprend le contrôle de son espace public et n'accepte plus le deal de rue !**

Ce n'est pas une question d'avoir forcément plus de police, mais d'avoir la police là où elle est utile et visible. Une présence régulière et identifiable à la gare renforcera le sentiment de sécurité, dissuadera les comportements délictueux et montrera que la Ville agit concrètement pour ses habitant-e-s.

Je remercie la Municipalité d'étudier la faisabilité de cette mesure **dans les plus brefs délais**, afin de **rétablir la sécurité et la sérénité** autour de la gare.

Au nom du groupe PLR-Vevey

Anna Iamartino-Sica, Conseillère communale

Postulat : « Les VMCV à l'écoute des citoyens et citoyennes »

Certains arrêts existants dans l'offre VMCV sont distants de plusieurs centaines de mètres, en particulier sur les lignes qui vont dans les hauts de la Commune de Vevey ou sur les lignes intercommunales.

Afin de faciliter l'accès des usagers à leur destination finale, en particulier les personnes âgées, ou afin de permettre aux citoyens et citoyennes d'être déposés au plus près de chez eux, notamment le soir, certaines communes françaises (Nantes, Bordeaux, etc.) ont mis en place des arrêts « à la demande » en soirée.

Ainsi, les usagers peuvent s'adresser au conducteur du bus, en leur signalant qu'ils souhaitent descendre à tel ou tel endroit, même en l'absence d'un arrêt de bus officiel à cette place.

Une telle mesure, visant de manière générale une aide à la personne, ne nécessiterait aucune structure nouvelle ni aucun coût supplémentaire, l'offre étant déjà présente. Tout au plus quelques minutes de retard seraient à craindre, qui seraient toutefois compensées par le fait que les bus, moins utilisés de nuit, pourraient combler ce retard sur la suite du trajet.

En conclusion, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité et la possibilité de mettre en œuvre un système d'arrêt « à la demande », entre les arrêts existants, le soir dès 20h (heure d'hiver) ou dès 21h (heure d'été), avec l'aide des VMCV, pour toutes les lignes existantes ou à venir.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey,

Florian Girardoz

Postulat : "Potaclos – Pour un pôle urbain mixte et innovant à l'Avenue de Blonay"

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers et Chères Collègues,

Introduction et motivation

La ville de Vevey est une des villes les plus denses, ainsi les besoins en infrastructures deviennent de plus en plus importants et chaque espace mérite une réflexion pour l'optimiser au maximum. La recherche de solutions pragmatiques est donc impérative.

La ville doit rationaliser ses infrastructures de services, notamment celles du secteur des espaces verts et de l'entretien (voirie), tout en préservant au maximum ses capacités de production horticole. Les 3 parcelles où se situent le parking communal et le jardin **Potaclos**, situées à l'Avenue de Blonay, offrent une opportunité stratégique pour répondre à ces défis par une utilisation efficiente et densifiée du sol.

Le Projet : "Tout en un" au Potaclos

Le projet propose la construction d'un **nouveau bâtiment multifonctionnel** conçu avec plusieurs étages et des hauteurs variables, s'adaptant à la topographie du site :

- **Intégration architecturale** : Le bâtiment serait construit de manière à ne pas dépasser de plus de 5 mètres au-dessus du niveau de la route de Blonay. Cette approche garantirait une intégration visuelle respectueuse du paysage tout en permettant une exploitation optimale du volume en contrebas.
- **Stationnement** : Création d'un parking de **300 places** (estimation) à l'intérieur du bâtiment, répondant aux besoins de mobilité du secteur, des employés communaux, ainsi que de places à longue durée pour les véhicules d'entreprises et les visiteurs externes en dehors de l'hyper centre.
- **Serres horticoles en toiture** : Déplacement et modernisation des serres de production horticole communales, actuellement situées le long de l'avenue Major Davel, sur le toit du nouveau bâtiment. Ce concept de serres en toiture utilise l'exposition solaire maximale. De plus, l'espace actuel peut être réaffecté à d'autres usages utiles tel qu'un nouveau collège par exemple.
- **Pôle technique** : Maintien et modernisation du secteur des espaces verts, entretien (voirie) et des ateliers communaux à l'intérieur du volume bâti.

Avantages et accessibilité

L'emplacement des parcelles du Potaclos permettrait :

- La suppression des places de stationnement de long de la rue de Blonay, permettant une liaison facilitée pour la mobilité douce entre les différents niveaux du quartier avec la création d'une véritable piste cyclable améliorant ainsi la sécurité des usagers.
- Une synergie thermique entre le chauffage des activités du bâtiment et les serres situées en toiture.

- Une efficience d'utilisation du sol en regroupant stockage, ateliers communaux, stationnement et production végétale sur un seul et même ensemble de parcelles



Conclusions :

Ce postulat demande à la Municipalité de Vevey :

1. **D'étudier la faisabilité technique** d'un bâtiment mixte sur les 3 parcelles du Potaclos, incluant un parking d'environ 300 places, les ateliers du secteur des espaces verts et du secteur entretien (voirie).
2. **D'étudier le transfert des serres de production horticole** sur la toiture de ce nouveau bâtiment, dont la hauteur maximale ne dépasserait pas 5 mètres au-dessus du niveau de l'avenue de Blonay.
3. **D'étudier les options de financement**, y compris par le biais d'un partenariat public-privé pour l'exploitation du stationnement.